

LIFE Integrated Project 2016

Smart Waste



<http://www.lifeipsmartwaste.eu>

COMITÉ DE PILOTAGE N°8

JEUDI 21 OCTOBRE 2021

Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Ordre du jour

1. **Propos introductifs de Mme Anne CLAUDIUS-PETIT - Conseillère régionale, Présidente Commission Transition énergétique, stratégie des déchets, Qualité de l'air**
2. **Actualités ADEME, CITEO et Région Sud**
3. **Echanges avec la Commission Européenne**
4. **Bilan financier du 1er janvier 2018 au 30 juin 2021 / enjeux pour le reversement 2022**
5. **Bilan de l'avancement des opérations au 30 septembre 2021**
6. **Calendrier de mise à jour du rapport intermédiaire pour le reversement 2022**
7. **Conférence du projet LIFE du 7 décembre et autres dynamiques d'animation régionale**
8. **Echanges et retours d'expérience**
9. **Actualités des partenaires**
10. **Echanges sur des idées de thématiques pour de futurs ateliers**

Propos introductifs



Actualités ADEME, CITEO et Région Sud



Appel à Manifestation d'Intérêt

Prévention et traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers

Octobre 2021



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



Un AMI pour identifier des méthodes de prévention et gestion des déchets abandonnés diffus et enrichir les informations

- Piloté et financé par CITEO, et mené en partenariat avec  et 
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ et OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
- A destination des **collectivités locales**, **gestionnaires d'espaces naturels**, **associations** agissant sur ce domaine
- Situations visées : lieux pollués d'une fait d'une **forte fréquentation de population**, lieux pollués par la **présence de lieux de consommation nomade** à proximité, lieux à **pollution chronique**
- Financement : **50%** des dépenses éligibles à concurrence de **50 000 €** par bénéficiaire

Les résultats attendus :



Faire émerger des méthodes permettant d'objectiver la nature de déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers : caractérisations, identification des sources, etc.

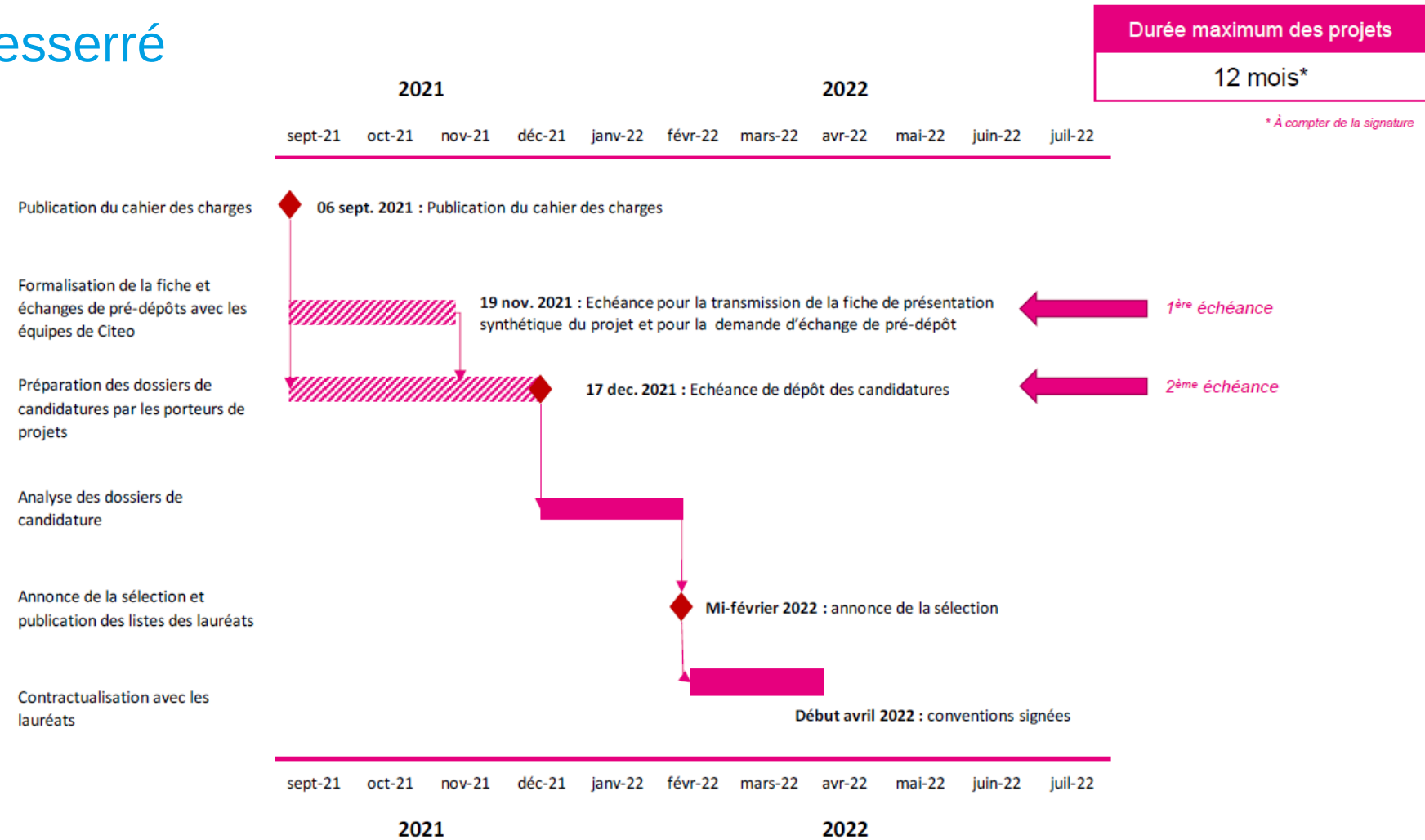


Prévenir la survenance de déchets abandonnés diffus : déploiement d'actions de prévention du geste d'abandon



Prévenir la pollution par des **actions curatives actives / passives efficaces** : collecter en vue d'une possible valorisation

Un calendrier resserré



<https://www.citeo.com/le-mag/appele-manifestation-dinteret-pour-la-prevention-et-le-traitement-des-dechets-abandonnes/>

[Consommation Nomade]

Appel à Manifestation d'Intérêt

Collecte pour recyclage des emballages hors foyer



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



Appel à Manifestation d'Intérêt Hors Foyer

Cibles



Projets attendus

- Déploiement d'équipements de pré-collecte dans des lieux de forte fréquentation
- **Mise en place du tri et recyclage effectif** des flux emballages ménagers issus de lieux de consommation nomade
- Projets porteront sur les flux d'**emballages ménagers ou emballages/papiers graphiques**
 - Emballages ménagers en plastique, papier, carton, métal ou verre
 - Hors périmètre : biodéchets, D3E, DEIC et autres déchets professionnels

Continuité du geste de tri
Qualité du tri
Quantité collectée
Recyclage effectif

Lieux visés

Espaces publics ouverts



rues/espaces publics



parcs et jardins



plages



ports de plaisance

Établissements recevant du public, qu'ils soient publics et privés



Cinéma



Parc de loisirs



Aéroport, Gare et
Station de métro



Stade



Salle de
spectacles



Aire
d'autoroute



Parcs des
expositions



Salle de sport



Ecole



Centre
commercial



Musée et
monument

Appel à Manifestation d'Intérêt Hors Foyer

Calendrier de l'AMI

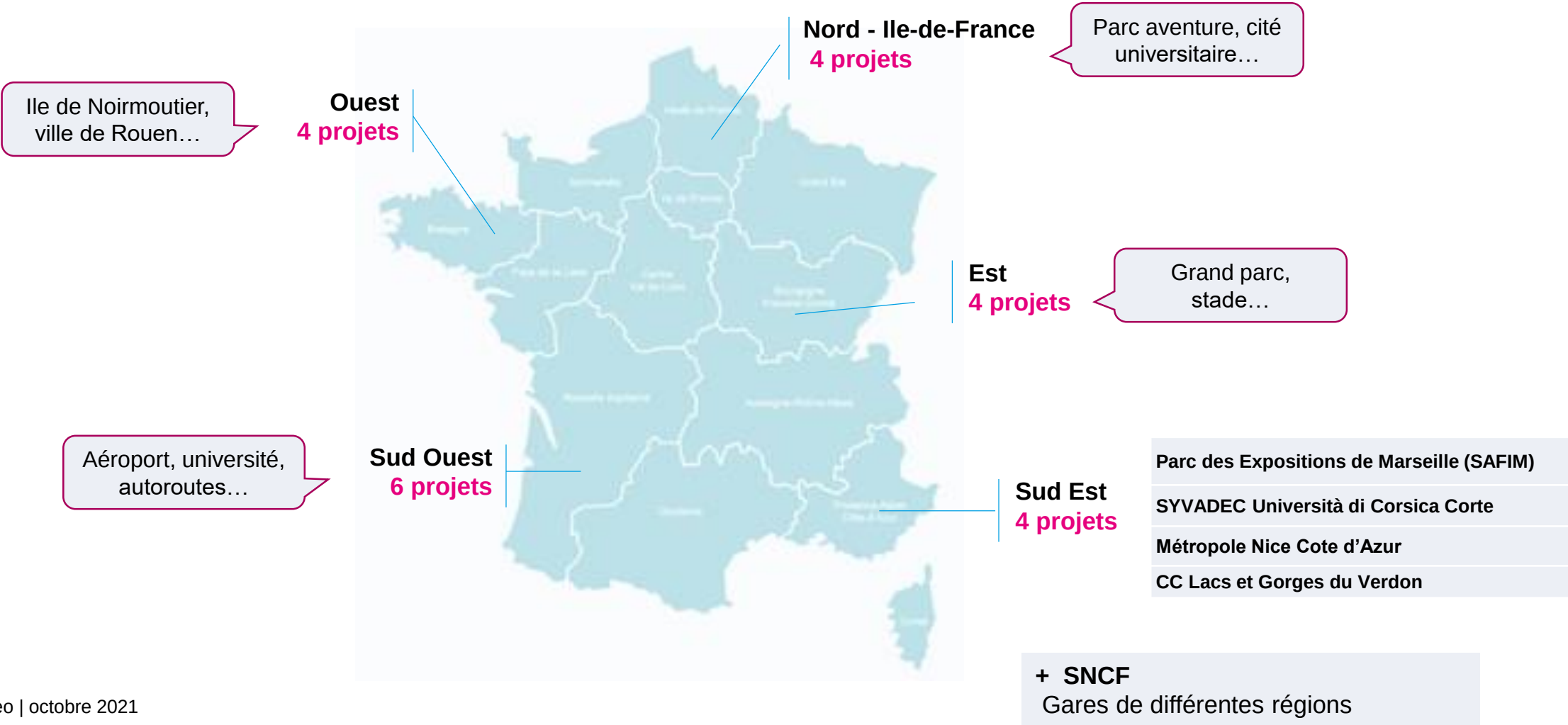
2 phases

27 Janvier 2021	• Publication AMI phase 1
Janvier au 26 Mars 2021	• Échanges de pré-dépôt
26 avril 2021	• Date limite de dépôt des dossiers de candidature
Avril à Juin 2021	• Analyse des dossiers de candidature
Début Juillet 2021	• Annonce de la sélection phase 1
Juillet à Septembre 2021	• Contractualisation avec les lauréats

21 Juin 2021	• Publication AMI phase 2
Juin au 1 ^{er} octobre 2021	• Échanges de pré-dépôt
9 novembre 2021	• Date limite de dépôt des dossiers de candidature
Novembre à Déc. 2021	• Analyse des dossiers de candidature
Janvier 2022	• Annonce de la sélection phase 1
Janvier à Mars 2022	• Contractualisation avec les lauréats

AMI Hors Foyer

22 lauréats Phase 1



Accompagnement de la Région

Quelques chiffres clés 2021

- ✓ 14 premiers Contrats d'objectifs Déchets présentés en assemblée plénière à l'automne 2021
- ✓ 210 signataires de la Charte Zéro Déchets Plastique en Méditerranée en octobre 2021 et une vingtaine de lauréats retenus dans le cadre de l'AAP Zéro Déchets Plastique 2021
- ✓ AAP ADEME/REGION 2021 :
 - ✓ Une vingtaine de lauréats retenus dans le cadre de l'AAP Biodéchets (Stratégie territoriale)
 - ✓ Cinq lauréats retenus dans le cadre de l'AAP PROVALOTRI (déchèteries professionnelles)
 - ✓ Un quinzaine de lauréats retenus dans le cadre de l'AAP FILIDECHET (développement de filières de valorisation)

Le projet LIFE en chiffres depuis 2018

Du concret, pour exemple :

- ✓ 9 000 foyers équipés pour le tri des biodéchets alimentaires
- ✓ 8 crèches labellisées Ecolocrèche
- ✓ 6 déchetteries réhabilitées
- ✓ 7 lycées équipés pour la collecte et la valorisation des biodéchets alimentaires
- ✓ 4 caissons de réemploi installés en déchetterie
- ✓ 3 Programmes Locaux de Prévention de Déchets Ménagers Assimilés adoptés
- ✓ ...

Des actions de sensibilisation et une animation régionale

- ✓ 3 campagnes de communication presses et digitales Région Sud en 2018 et 2019 (Zéro déchet plastique)
- ✓ 80 000 habitants sensibilisées à la prévention des déchets par les partenaires du projet
- ✓ 42 000 élèves sensibilisés au tri des déchets dans les collectivités partenaires
- ✓ 1 400 participants pour 30 ateliers thématiques
- ✓ 10 maîtres d'ouvrage aidés par la Région pour intégrer l'économie circulaire dans leurs marchés
- ✓ 3 000 visiteurs uniques et 65 000 pages vues sur le site web du projet (<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>)
- ✓ ...

Des résultats !

- ✓ + 25 500 tonnes d'Emballages Ménagers collectées et valorisées
- ✓ +1 700 tonnes collectées en déchetterie et valorisées
- ✓ + 1 500 tonnes de biodéchets compostées par les habitants
- ✓ + 1 200 tonnes de déchets verts collectées et distribuées sous forme de compost
- ✓ + 275 tonnes de biodéchets compostées et 100 tonnes évitées dans 30 collèges
- ✓ ...

Le projet LIFE : les images du moment !



Echanges avec la Commission Européenne



Visite Neemo 21 et 22 juin 2021

Programme

Lundi Revue de projets	Mardi Visite sur le territoire du SIVED NG
Avenant nouveaux lauréats Avancement PRPGD Révision SRADDET (Loi AGECE) Rapport intermédiaire Avancement du projet Mobilisation des acteurs Actions complémentaires Evaluation des impacts Perspectives après LIFE Avenant de fin de phase 1 Livrables Conférence LIFE IP SMART WASTE du 7 décembre	SIVED NG : stratégie PLPDMA Plateforme de broyage des déchets verts à Tourves Ressourcerie de Saint-Maximin Cœur du Var : stratégie prévention et tri à la source des biodéchets Métropole AMP : stratégie PMPDMA

Visite Neemo 21 et 22 juin 2021

Retour CINEA

- ✓ Bonne progression de la mise en œuvre concrète du projet
- ✓ Bonne articulation entre les objectifs du PRPGD et les opérations du LIFE SMART WASTE

Demandes

- ☐ Evaluer le projet en utilisant les objectifs du PRPGD dans le rapport intermédiaire
- ☐ Mesures correctives à prendre pour rattraper le retard des dépenses réalisées
- ☐ Souhait de pouvoir bénéficier d'un premier retour sur les opérations des nouveaux lauréats lors de la visite **prévue le 8 novembre et en décembre 2021**
- ☐ Renforcer l'action C3 : sensibilisation, conseil et éducation sur le compostage et le paillage
- ☐ Action C5 : annexer les études au rapport intermédiaire avec la synthèse en anglais
- ☐ DPVA : veiller à valider chaque modification des dépenses avec la Région et CINEA
- ☐ Mettre à jour les indicateurs KPI en mars 2023

Conventions de partenariat

Contrat entre la Région et le bénéficiaire associé permettant notamment les versements européens (Grant Agreement)
14 bénéficiaires concernés

Calendrier 2021

Juin : validation CINEA de l'avenant pour l'intégration des nouveaux partenaires

Fin juin : envoi d'un projet de convention aux nouveaux partenaires

Juillet : envoi de la version définitive pour signature

Septembre : signature par le Président de Région

Octobre : envoi de la convention signée par courrier AR

Novembre : versement de l'avance aux lauréats des AAP

Avenant de fin de phase 1

Objectifs :

- ✓ Ajustement des opérations
- ✓ Simplification des formulaires financiers (fusion des phases)
- ✓ Changement de dénomination CAVEM qui devient Estérel Côte d'Azur Agglomération

Calendrier 2021

Juin : envoi du projet d'avenant à Neemo

Juillet : modification du projet d'avenant

Début Septembre : envoi de la version corrigée à Neemo

Fin Septembre : signature de la demande d'avenant par le Président de Région

Octobre : envoi de l'avenant signé à CINEA

Bilan financier

du 1er janvier 2018 au 30 juin 2021

Enjeux pour le reversement 2022

Bilan financier au 30 juin 2021

10,4 M€ remontés dont 60% en investissement
30% des dépenses prévues d'ici fin 2023

Statement of EXPENDITURES	Total ELIGIBLE costs with non-recoverable VAT (in €)
PERSONNEL	1 581 562,07
TRAVEL	2 783,49
EXTERNAL ASSISTANCE	2 265 948,49
Durable goods - INFRASTRUCTURE	1 924 555,41
Durable goods - EQUIPMENT	4 370 790,45
Durable goods - PROTOTYPES	0,00
LAND PURCHASE/LEASE/ONE-OFF COMPENSATION	0,00
CONSUMABLES	37 848,76
OTHER direct costs	55 500,00
OVERHEADS	151 838,65
TOTAL ELIGIBLE costs	10 390 827,32

Bilan financier

7,3 M€ ont été investis par les bénéficiaires soit 71% des dépenses totales (avant le reversement intermédiaire)
29% de soutien cumulé UE / ADEME / CITEO / REGION

Statement of INCOME (to cover the total cost)	€	% of eligible costs
Requested Union contribution	1 981 131,80	19%
Beneficiary's own contribution	7 338 100,36	71%
Co-financer's contribution	1 007 415,15	10%
Direct income of the project	64 180,00	1%

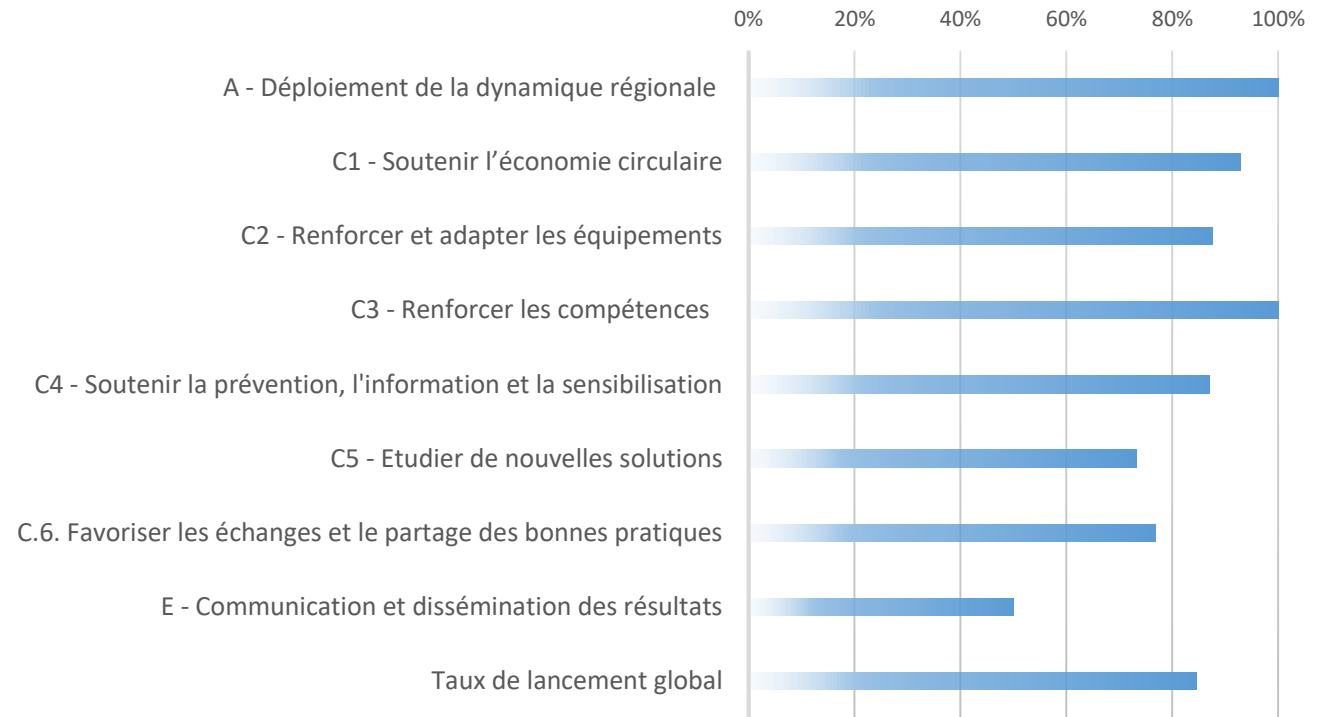
Point de vigilance

Le projet prévoyait 28,4 M€ de dépenses justifiées au 31 décembre 2020.
CINEA souligne l'importance d'accélérer les remontées de dépenses avant fin 2023 pour ne pas perdre une partie du soutien européen (10 M€ au global).

A Cost category	PHASE 1			
	F Phase 1 budget €	G Costs incurred in Phase 1	H Difference costs €	I Difference costs %
1. Personnel	1 850 077	1 581 562	-268 515	85%
2. Travel and subsistence	8 000	2 783	-5 217	35%
3. External assistance	7 923 459	2 265 948	-5 657 511	29%
4. Durable goods				
Infrastructure	8 588 722	1 924 555	-6 664 166	22%
Equipment	9 608 608	4 370 790	-5 237 818	45%
6. Consumables	58 400	37 849	-20 551	65%
7. Other costs	100 000	55 500	-44 500	56%
8. Overheads	271 000	151 839	-119 161	56%
TOTAL	28 408 266	10 390 827	-18 017 438	37%

Bilan de l'avancement des opérations au 30 septembre 2021

85%
des
opérations
lancées

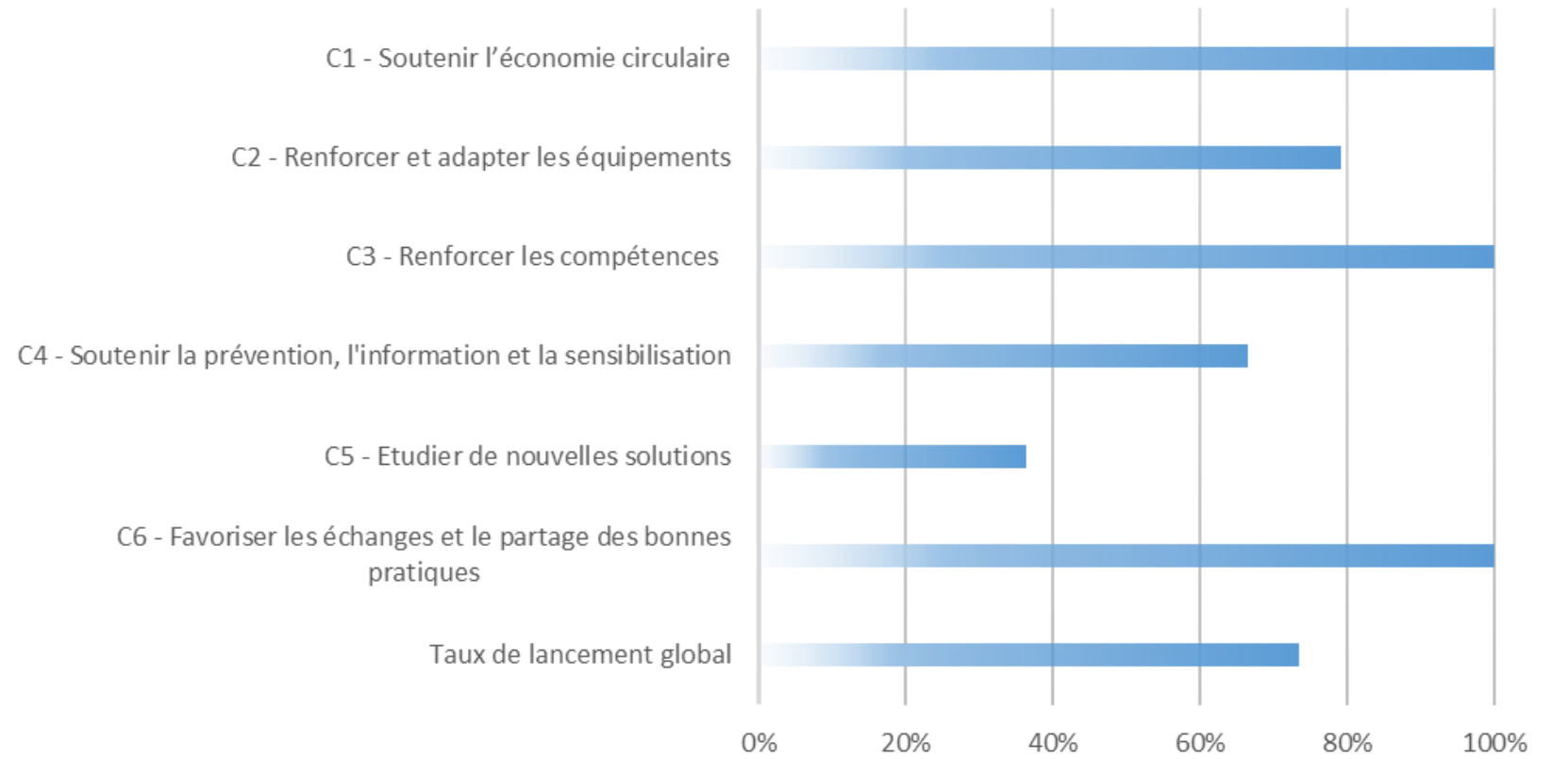


TAUX DE LANCEMENT PAR ACTION

74%

des actions
complémentaires
lancées

TAUX DE LANCEMENT DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES



19 opérations à lancer début 2022 pour un montant total de 3,2 M €

Sous-Action	Partenaire	Nom de l'opération	Coût total
C.2.3 Développer des sites de compostage collectif	CCPV	Stratégie de gestion des biodéchets	614 010 €
C.2.1 Optimiser la valorisation des flux de déchèteries (nouveaux flux, accueil des professionnels,...)	CCPV	Réhabilitation de la déchèterie de Seillons	500 000 €
C.2.1 Optimiser la valorisation des flux de déchèteries (nouveaux flux, accueil des professionnels,...)	CCPF	Déchetterie de la commune de Seillans	400 000 €
C.1.4. Développer une stratégie et la mettre en œuvre pour favoriser l'économie circulaire à une échelle communale	Miramas	Plateforme de stockage des déchets du BTP pour favoriser le réemploi	290 014 €

19 opérations à lancer début 2022 pour un montant total de 3,2 M €

Sous-Action	Partenaire	Nom de l'opération	Coût total
C.2.2 Optimisation de la collecte des flux de collecte sélective (EMR, PAPIERS et VERRE)	CCLGV	Renforcement de la collecte sélective des 5 matériaux	231 006 €
C.2.1 Optimiser la valorisation des flux de déchèteries (nouveaux flux, accueil des professionnels,...)	CAVEM	Mise en place d'un logiciel de facturation et d'accessibilité à l'ensemble des déchèteries du territoire	228 400 €
C.2.2 Optimisation de la collecte des flux de collecte sélective (EMR, PAPIERS et VERRE)	AMP - Pays d'Aix	Acquisition d'équipement pour la densification du parc de colonnes Biflux (à papier et à verre) visant les gros producteurs sur le Pays d'Aix	140 000 €
C.2.1 Optimiser la valorisation des flux de déchèteries (nouveaux flux, accueil des professionnels,...)	AMP	Etude pour la mise en œuvre/faisabilité de plateformes de compostage des biodéchets et déchets verts	100 000 €
C.5 Identifier et coordonner entre les collectivités les outils techniques et financiers de prévention et de gestion des déchets	AMP - Istres-Ouest Provence	Étude d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Spéciale sur le territoire Istres-Ouest-Provence	100 000 €
C.5 Identifier et coordonner entre les collectivités les outils techniques et financiers de prévention et de gestion des déchets	AMP	Etude pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets et déchets verts (administrés, collectivités, gros producteurs)	100 000 €

Panneaux sur site (Notice board)

3 panneaux ont été réalisés sur les 10 prévus



ICI l'Europe accompagne notre territoire via le projet LIFE IP SMART WASTE

Projet piloté par la Région Sud qui a pour ambition d'orienter la prévention et la gestion des déchets vers une économie circulaire innovante et inclusive.

Qui ?

34 partenaires à l'échelle régionale dont la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Quoi ?

5 grands axes du projet

- 1/ Soutenir l'innovation technique et sociale
- 2/ Renforcer et adapter les équipements
- 3/ Renforcer les compétences des personnes
- 4/ Soutenir la mise en œuvre au niveau pertinent
- 5/ Favoriser les échanges et le partage des bonnes pratiques

Comment ?

- Plus de 160 opérations concrètes réparties sur l'ensemble des bassins de vie de la région
- 34M€ d'actions LIFE/ contribution Europe : 10M€ et 180M€ d'actions complémentaires
- Objectif calendaire des réalisations financées : décembre 2023

15 opérations sur notre territoire

- Renovation des déchèteries intercommunales
- Animation d'un réseau de composteurs pailleurs
- Elaboration du Plan Local de Prévention
- Optimisation de la collecte des déchets recyclables
- Acquisition de broyeurs
- Agrandissement de la plateforme des déchets verts

Montant éligible : 5 125 400€
Soutien de l'Europe : 1 328 350€



ET ICI :

La Communauté de communes est partenaire du projet Life depuis 2017. Dans ce cadre, elle investit de manière durable dans ses déchèteries intercommunales ; en particulier, réaménagement des exploitations et optimisation des filières de collecte.

Au total, 10 déchèteries sont concernées :

- augmentation du nombre de quais,
- nouvelles infrastructures,
- nouveaux locaux,
- dispositifs de sécurité dernière génération.



Montant total des travaux : 11 721 855 d'euros

Soutien de l'Europe : 1 127 538 d'euros



Life-IP Smart waste (lifeipsmartwaste.eu)

Autres panneaux



Articles de presse

ALPILLES

Les huit crèches du territoire affichent leur ambition verte

L'épilogue d'un projet ambitieux. Comme souvent lorsqu'il s'agit de développement durable. À partir de la rentrée, les huit crèches de la CCVBA vont bénéficier du label Eco-crèche, qui saluait leur engagement dans ce secteur. Une démarche environnementale engagée dès le printemps 2019 et qui vient trouver sa concrétisation avec cette labellisation.

Un long parcours où il a d'abord fallu dresser un état des lieux de toutes les actions environnementales déjà engagées dans les établissements du territoire et pointer leurs points faibles. Un audit où il est apparu que des difficultés subsistaient sur la gestion des déchets et de l'eau. Des projets ont été enclenchés pour rectifier le tir et harmoniser toutes les politiques des crèches en matière de développement durable, comme l'éducation à l'environnement, le nettoyage des locaux sans produits polluants, des efforts sur l'alimentation durable ou encore la création de jardins pédagogiques. Les personnels ont suivi des formations pour faciliter ces démarches.

Cette démarche permet de réduire la production de déchets de 30 %

À présent, deux crèches possèdent des composteurs, des bacs de tri ont été distribués dans les huit établissements, cinq affichent les consignes de tri et quatre sont dotées de bornes pour les piles et les ampoules.

Ce dossier s'intègre parfaitement dans la politique de l'interco sur la gestion des déchets, avec des résultats qui pourraient influencer sur les objectifs affichés en matière de réduction des tonnages par la CCVBA pour 2025. Selon des données nationales, cette démarche permet de réduire les déchets de 30 %, le gaspillage alimentaire de 67 % ou encore la consommation d'eau de 25 %. Des ambitions élevées, avec un autre enjeu en toile de fond. "Plus on apprend ces gestes tôt aux enfants, même très jeunes, plus ils le feront lorsqu'ils seront plus grands, estime Anne Poniatowski, élue en charge de la question des déchets. Le tri, c'est très récent pour notre génération. Le message a du mal à passer. Mais ce geste doit être automatique. C'est plus facile avec des enfants".

Ce label permet également d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions, avec moins de polluants dans leur proche environnement. Une manière d'apaiser les parents, mais également de les sensibiliser sur certaines questions comme les circuits courts, désormais étendus aux huit crèches du territoire. "L'environnement n'est pas forcément une priorité dans les écoles et les crèches, remarque Corinne Guintini, directrice de l'aménagement et du développement durable à la CCVBA. On parle d'éducation, de pédagogie, de sécurité. Il fallait faire rentrer l'impact environnemental dans tout cela. À la CCVBA, le développement durable est transversal dans tous nos projets. C'est une nouvelle démarche, une nou-



Deux crèches des Alpilles bénéficient d'un composteur, en attendant d'équiper d'autres établissements de cet outil indispensable pour traiter les biodéchets.

/PHOTO DR

velle manière de penser".

D'ailleurs, 13 projets de l'interco font partie du programme Life, un instrument financier de la Commission européenne entièrement qui soutient des dossiers dans les domaines de l'environnement et du climat. L'aide de l'Europe et de la Région, à travers ce programme, a été déterminante puisqu'ils ont abondé ce projet d'un coût de 34 600 €, à hauteur de 20 760 €. Un dossier dont l'enjeu mêle développement durable et éducation.

Nicolas BARBAROUX

MIRAMAS

Les biodéchets des cantines désormais valorisés

Si la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte exige la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 dans l'Union européenne et au 31 décembre 2023 en France, la ville de Miramas, engagée depuis 2016 dans la réduction du gaspillage alimentaire et l'amélioration continue des repas, a anticipé cette nouvelle mesure avec l'acquisition d'un composteur électromécanique.

Après la présentation aux directeurs du périscolaire et coordinateurs de la pause méridienne de ce nouveau dispositif qui valorisera désormais les biodéchets de nos cantines en compost, installé au centre Carnot, la commune a accueilli les professionnels et représentants de collectivités participant à "Faites du compost".

Organisée par le Réseau compost citoyen Paca, cette journée a permis de découvrir, d'apprendre et d'échanger sur les astuces pour réduire les biodéchets et enrichir les terres de des jardins grâce au compostage et aux solutions complémentaires. La Ville de Miramas a témoigné sur son expérience de collecte des biodéchets alimentaires résiduels (restes d'assiettes et de plats, épluchures etc.), triés par les enfants dans les cantines de la ville, en collaboration avec le coordinateur



La Ville a installé un composteur électromécanique au centre Carnot pour traiter les biodéchets des cantines scolaires.

/PHOTO CH.L.

de la pause méridienne, et sur cette technique de compostage innovante qui permet de produire du compost en trois fois moins de temps que la solution classique. Un investissement, financé par le programme européen Life IP Smart Waste et soutenu par la Région Sud et l'Ademe.

"Depuis 2016, les agents de la

restauration scolaire effectuent un travail formidable auprès des enfants en les sensibilisant au tri et au gaspillage alimentaire. Cette nouvelle étape nous inscrit dans une boucle vertueuse où les biodéchets sont valorisés en compost, qui alimente les jardins potagers de nos écoles. De plus, les biodéchets représentent environ 30 % des or-

dures ménagères et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte exige la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et 2023 en France. À Miramas, nous commençons dès 2021", souligne Géraldine Buti, adjointe au maire déléguée au développement durable.

Ch.L.

Articles de presse

Alpes du sud

PUY-SAINT-VINCENT Puy-Saint-Vincent expérimente la collecte de bio déchets en station

J.B.-T.



Quentin du Pontavice, lors du chargement du premier bac de la première collecte des biodéchets alimentaires à la station de Puy-Saint-Vincent. Photo Le DL. Chargement du premier bac de la première collecte des biodéchets alimentaires à la station de Puy-Saint-Vincent. Photo Le DL / Jocelyne BIANCHI THURAT

Les différents acteurs du projet de collecte des biodéchets alimentaires étaient réunis jeudi 24 juin pour le premier ramassage à la station de Puy-Saint-Vincent. Il s'agit d'un projet pilote et de la première expérience de ce type dans une station de ski en France.

Pour cette phase de test, des bacs de collecte ont été installés dans des résidences de tourisme de la station (avec des seaux de collecte individuels pour chacun des 550 logements concernés) et chez des professionnels, sur la base du volontariat. Ils sont fournis par le Smitomga (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Guillevin, du Queyras et de l'Argentiéris). Cette expérimentation à petite échelle sera conduite durant l'été 2021 et l'hiver prochain. Le test sera élargi durant l'été 2022 et concernera alors également la station de Vars.



Les composteurs individuels en bois proposés par la communauté de communes sont au prix de 15 euros pour les habitants du territoire. Photo Le DL/Jean-Pierre BONNET

Gestion des biodéchets : la collectivité investit

La gestion des biodéchets devient aussi un axe fort de la communauté de communes de Serre-Ponçon-Val d'Avance dans le cadre de sa mission "gestion des déchets". Depuis de nombreuses années, la proposition d'acquiescer un composteur individuel pour les habitants des territoires avait été mise en œuvre.

Depuis le début de l'année 2021 et à la suite d'un appel à projet lancé par la Région Sud-Paca en octobre 2019 "Stratégie territoriale de prévention et de gestion des matières organiques", l'intercommunalité CCSPVA a été sélectionnée parmi les

territoires les plus dynamiques en matière d'économie circulaire pour développer son schéma de prévention et de gestion des déchets organiques. Forte de ce retour favorable, la CCSPVA s'est donc engagée à appliquer le programme "Life IP smart waste", avec le soutien financier de l'Europe, de l'Ademe, et de la Région Paca dès janvier 2021, et pour une durée de trois ans.

Ce sont 310 000 € financés à hauteur de 70 % par l'Europe, l'Ademe et la Région qui vont être investis dans 16 communes pour répondre à ce nouveau défi. Ces fonds

permettront entre autres l'achat de matériel roulant, de composteurs collectifs, la mise en place d'animations sur le terrain et le développement de formations au compostage, mais également le recrutement d'un chargé de mission "Gestion des matières organiques" à mi-temps pour une durée de trois ans.

Pour ce qui concerne les composteurs individuels, l'équipe en charge de cette mission confie : « Vous pouvez réserver un composteur individuel par téléphone à compter du 1^{er} mars au tarif

préférentiel de 15 € (au lieu de 20 euros précédemment), grâce à l'engagement dans le programme "Life IP smart waste" ou par email à biodechets@ccspva.com.

Le kit complet (composteur plus bio seau plus outil aérateur) est à récupérer en déchèterie d'Avançon ou de Théus. Lors du retrait, l'acquéreur bénéficie d'un temps individuel de sensibilisation aux bons gestes du compostage individuel.

Contactez Coralie par mail : biodechets@ccspva.com ou au 06 99 82 26 63.

Saint-Julien

var-matin
Vendredi 23 novembre 2018

Un coup de pouce européen pour la déchetterie communale des Eouvières

Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, entièrement dédié à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Entrer dans ce dispositif n'est pas si simple que ça. C'est pourquoi le Syndicat mixte de la zone du Verdon (SMZV) est particulièrement fier d'y avoir été admis dans le cadre du programme de rénovation de l'ensemble de ses déchetteries, dont la dernière en date la déchetterie communale de l'Eouvière, qui couvre Saint-Julien, Ginasservis et La Verdère.

Remise aux normes
Sous l'impulsion du président du SMZV, Patrick Salmieri, une réunion s'est tenue entre les responsables de la Commission européenne en charge du projet LIFE, dont la charge de mission, Nadia Lamhanda, les représentants de la Région, Arthur De Cazenove et Guillaume Eyraud, les élus de Saint-Julien, Ginasservis,



Les élus et les responsables de la Commission Européenne en charge du projet LIFE sont venus constater sur place les travaux de rénovation. (Photo Jo. B.)

La Verdère, Brue-Auriac, Vinon, les élus du bureau du SMZV dont Fabien Veyret, son directeur.

Après des audits concernant la collecte des déchets sur le territoire, nous devons remettre les déchetteries aux normes», précise Patrick Salmieri.

Après celle de Rians (600 000 euros), voici donc celle de Saint-Julien (500 000 euros) remise à neuf.

Les travaux ont concerné les points suivants : ajout de quatre quais de déchargement supplémentaires pour offrir plus de solutions

d'éclairage public, de l'arrosage, de l'alimentation eau potable.

Tous ces travaux permettent un tri sélectif plus professionnel, (avec également un nouveau partenaire, le transport des encombrants à Manosque, bacs jaunes, cabanes à cartons...).

Un projet avec Technovar (future unité de valorisation traitement des déchets), va permettre également de redimensionner et restructurer les collectes. La visite de mardi a permis à tous les responsables de vérifier la bonne exécution des travaux, devant une déchetterie fonctionnelle, appropriée et très propre, qui devrait continuer à bénéficier du respect de ses usagers.

Laissons le mot de la fin à Emmanuel Hugon, qui, fier d'accueillir sur sa commune cette nouvelle « déchetterie intercommunale des Eouvières », espère beaucoup de ses utilisateurs : « Le recyclage, c'est un état d'esprit ».

JO. B.

Point sur les livrables 2021



Livrables à remettre à Neemo dès juin 2021

- Fiches de retour d'expérience (C1 à C6)
- Etudes complètes + Résumé des études (C5)
- Monitoring Plan (indicateurs)
- Suivi d'avancement (LIFE + actions complémentaires)

Calendrier du rapport intermédiaire (phase 1)



JALONS

ACTIONS

Mai 2021	Envoi du projet de rapport intermédiaire à Neemo (nouveau modèle)
Juin 2021	Echanges avec Neemo sur les corrections à apporter
Octobre 2021	Remise des rapports d'avancement et des livrables de fin de phase 1 à la REGION
Décembre 2021	Soumission du projet de rapport intermédiaire et des livrables à NEEMO
31 décembre 2021	FIN DE LA PHASE 1 (clôture des dépenses éligibles)
Mars 2022	Soumission du rapport intermédiaire définitif et de la synthèse des remontées de dépenses avec les justificatifs de la phase 1 (1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021) à CINEA et demande de paiement intermédiaire
1^{er} semestre 2022	Versement du soutien européen à la REGION
2^{ème} semestre 2022	Reversement du paiement intermédiaire aux bénéficiaires associés

Conférence du projet LIFE et autres dynamiques d'animation régionale





Renaud MUSELIER
 Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Président délégué de Régions de France

a le plaisir de vous inviter à la Conférence

COMMENT L'EUROPE SOUTIENT LE DEVELOPPEMENT DE LA PREVENTION DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN REGION SUD ?

Enjeux et témoignages dans le cadre du projet
 LIFE IP SMART WASTE

Mardi 7 décembre 2021 à partir de 9 h
 à l'Hôtel de Région en présentiel ou en visioconférence

Le projet LIFE IP SMART WASTE est le 1^{er} Projet LIFE Intégré français, retenu par la Commission Européenne qui accompagne la prévention et l'optimisation de la gestion des déchets, ainsi que le développement de l'Economie Circulaire en région.

4 ans après son lancement, un bilan des opérations engagées et réalisées
 par les 31 partenaires et bénéficiaires de ce projet sera présenté.

Cette conférence sera également l'occasion d'échanger sur les résultats et les bonnes
 pratiques d'autres Régions européennes, des partenaires du projet et d'autres
 projets européens (tables rondes / BtoB).

A partir de 16 h se tiendra la Cérémonie de clôture de la
 Conférence en présence des signataires des 1^{ers} Contrats
 d'Objectifs et de la Charte Zéro Déchet Plastique



Inscription : nviziale@maregionsud.fr

Pour les participants en présentiel, il faut noter que cette conférence sera organisée dans le strict respect des mesures
 préconisées par les autorités sanitaires à la date de l'événement.



Life-IP Smart waste - Partenaires (lifeipsmartwaste.eu)
<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>



Donnons ensemble une
 nouvelle vie à nos produits.

Partenaires financiers du Projet



PREPROGRAMME DE LA CONFERENCE <07/12/21

COMMENT L'EUROPE SOUTIENT LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN REGION SUD ? ENJEUX ET TEMOIGNAGES DANS LE CADRE DU PROJET LIFE IP SMART WASTE

Matinée 9h30-12h25 (plénière)



9h30 – 10h00 - Propos introductifs

- Représentant de l'EUROPE
- Représentant de l'ETAT (DREAL/SGAR)
- Représentant Président de la REGION
- Représentant de l'ADEME
- Représentant de CITEO

10h00 – 10h40 – Les enjeux de l'Economie Circulaire dans 3 régions européennes (vision pour le territoire et les grands axes et priorités d'action)

- ACR+
- Barcelone, Espagne - Programme régional
- Sardaigne, Italie - Programme régional
- Région Wallonne, Belgique - Programme régional

10h40 – 11h40 - Avancement et réalisation du projet LIFE IP Smart Waste

- Equipe du projet LIFE - Réalisations et avancement 2018-2021
- Groupe CLS
- Métropole Aix-Marseille-Provence (Bouches-du-Rhône) – Opérations emblématiques dans le projet européen (budget consacré au projet européen et résultats obtenus) (sujets : Déchets des Activités Economiques (vidéo : contrôle d'accès en déchèteries) / Déchets verts et compostage / Réemploi (ex : Calade / caissons de réemploi / ...)
- Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets Nouvelle Génération (Var) - Opérations emblématiques dans le projet (optimisation des fonds européens) (Stratégie de prévention et réduction des déchets (compostage / poulaillers / gaspillage alimentaire)
- Association Les Petites choses (Vaucluse) – « Pur que les déchets des uns deviennent les ressources créatives des autres »

- Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères des cantons de Guillestre et de l'Argentière (Hautes-Alpes) – «Stratégie territoriale de prévention et de valorisation de la matière organique»
- Equipe du projet LIFE : Panorama d'opérations emblématiques (Taco and Co, CC Cœur du Var, Ville de Miramas, SITOMAT, CC ST TROPEZ, CC PAYS DE FAYENCE...)

11h40 – 12h25 – Table ronde - Mobilisation des citoyens par les territoires en région Sud : exemples de projets européens

- Projet INTERREG CECI
- Projet HORIZON 2020 Urban Waste
- Projet INTERREG Blueislands
- Projet INTERREG Ecowaste4food



12h30-14h30 – Déjeuner/Bufferet

Après-midi 14h30-16h10

14h30 -15h30 Tables rondes

- ➔ L'Europe et les déchets
- ➔ Les Régions françaises et les déchets
- ➔ Pour une filière plastique en région
- ➔ Concertations citoyennes autour de l'Economie Circulaire
- ➔ La coopération communes/EPCI pour une meilleure prise en compte de la gestion des déchets

15h45 -16h10 : Restitution en plénière

Cérémonie de clôture 16h15-17h00 par le Président avec la mise en avant des signataires des 1er Contrats d'Objectifs Déchets et de la Charte Zéro Plastique



2021-2022

Fin 2021

- ❑ 8 Novembre : visite CINEA et Neemo
- ❑ 16 Novembre : journée de partage d'expérience Estérel Côte d'Azur Agglo
- ❑ **7 Décembre : Conférence du projet LIFE IP Smart Waste (Hôtel de Région)**
- ❑ 9 décembre : Webinaire de l'ORD&EC – Quels outils pour comprendre les performances de sa collectivités et se comparer ?
- ❑ 14 Décembre : atelier #32 Comment mettre en œuvre une stratégie territoriale de gestion des matières organiques ?

Début 2022

- ❑ Février : Atelier #33 : Référentiel des coûts 2020, retours d'expérience
- ❑ Avril : Comité de pilotage n°9
- ❑ Atelier #NN : Comment structurer des filières pour les textiles usagés en région ?
- ❑ Atelier #NN - Comment mettre en œuvre de nouvelles générations de déchèteries favorisant le réemploi ?
- ❑ Atelier #NN - Comment favoriser la coopération entre les communes, les intercommunalités, les Pays et les Parcs régionaux pour la gestion et la prévention des déchets ?
- ❑ Atelier #NN - Comment expérimenter la mise en œuvre de dispositifs de consigne ?
- ❑ ...

Retours d'expériences







Qui sommes-nous? Notre Flotte:



2 Vélos Transport Public

5 Vélos transport à la Demande



3 Vélos Cargos



Qui sommes-nous?

11 personnes (7,5 ETP) et 4 pôles:

- ✓ **Logistique**
- ✓ **Mobilité**
- ✓ **Recyclage**
- ✓ **Recherche et Développement**



Qui sommes-nous?

Nos services:

- ✓ **Recyclage** : Collecte écoresponsable de déchets
- ✓ **Mobilité douce** : Transport public gratuit (réseau Enviva) et Transport à la demande
- ✓ **Logistique** : Livraison écoresponsable Livraison professionnels et particuliers BtoB ou BtoC / Rupture de charge dans plateforme logistique urbaine en périphérie et livraison dernier km à vélo
- ✓ **Tourisme** : Visite de la ville / Location de vélos / Consigne à bagage
- ✓ **Economie circulaire** : Réparation de vélos
- ✓ **Le Grand Restaurant** : livraison restaurants à domicile



Qui sommes-nous?

Nos services:



COLLECTE ÉCO-RESPONSABLE



NAVETTE / COURSE



NAVETTE HOPLA!



LIVRAISON ÉCO-RESPONSABLE



TOURS DE VILLE



RÉPARATION DE VÉLO



LOCATION DE VÉLOS



CONSIGNE À BAGAGE



GRAND RESTAURANT



VOS ÉVÈNEMENTS



La Collecte écoresponsable

Comment ça marche?





La Collecte écoresponsable

La logistique



1. Déterminer la zone d'action
et les lieux de stockage





La Collecte écoresponsable

La logistique



2. Choisir le bon véhicule:
Mode de locomotion doux
Volumétrie et Fréquence des ramassages

Arles: Vélo Cargo 1,5m³





La Collecte écoresponsable

La logistique



3. Fournir les contenants pour les utilisateurs





La Collecte écoresponsable L'Appli - Interface Utilisateurs

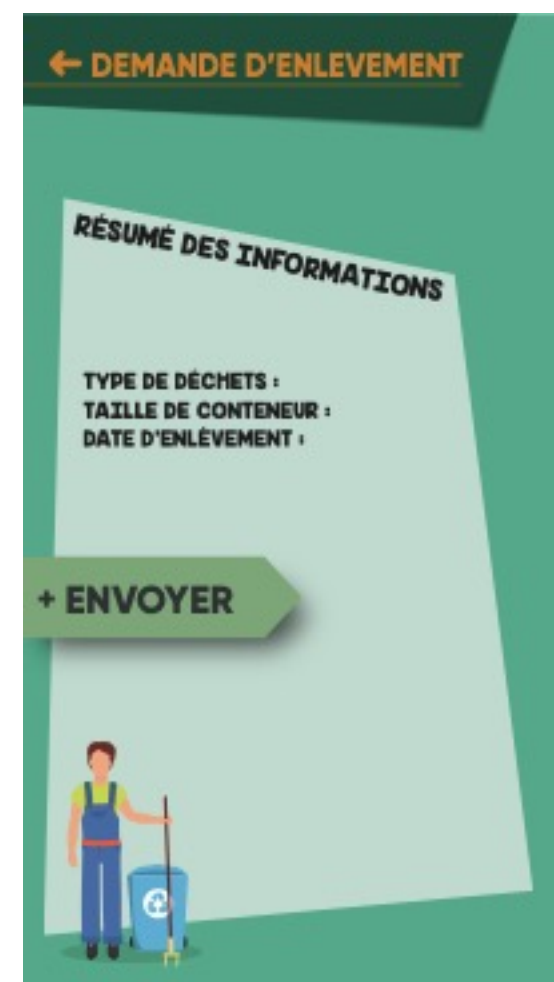
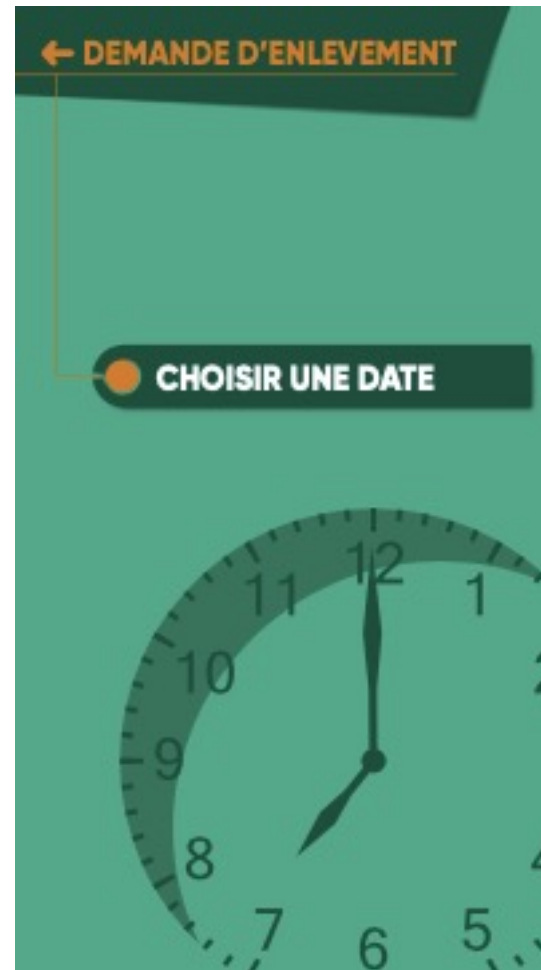


Facile d'utilisation et déployable auprès du plus grand nombre



La Collecte écoresponsable

L'Appli - Interface Utilisateurs



Facile d'utilisation et déployable auprès du plus grand nombre



La Collecte écoresponsable

L'Appli - Interface Collecteur

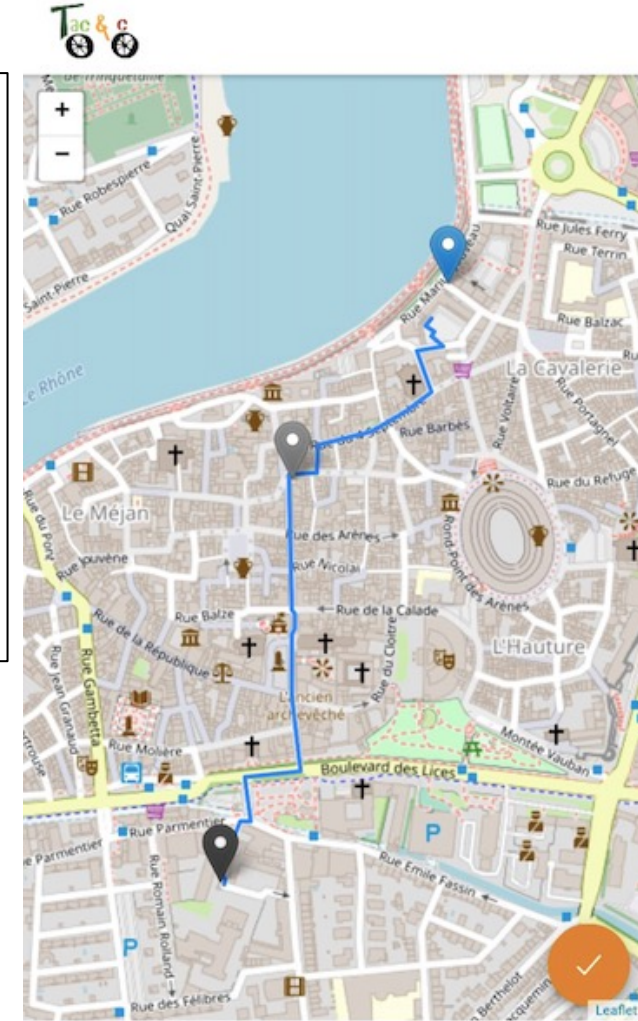


- Géolocalisation des différents points de ramassage
- Différenciation des déchets par couleur



Optimisation du trajet en fonction:

- Des points de ramassage
- De la zone de stockage la plus proche
- De la volumétrie du collecteur



Volume disponible 350L



La Collecte écoresponsable

L'Appli - Interface Collecteur



Notifications positives ou négatives

Validation de collecte

×

Valider la collecte de 50L de verre à l'adresse suivante: 25 Rue
des Suisses 13200 Arles

COLLECTE RÉALISÉE

Contenant non réglementaire



Contenue non conforme



Absence de contenant



Numéro de telephone du client : 06.75.74.60.98

SIGNALER PROBLÈME



La Collecte écoresponsable

L'Appli - Développement



Développement de nouvelles fonctionnalités en fonction du besoin

Solution participative et outil d'informations :

- ✓ Reporting en temps réel des statistiques de collecte
- ✓ Monitoring précis pour le calcul de la redevance spéciale
- ✓ Localiser les points de dépose volontaires en fonction du remplissage
- ✓ Localiser une déchèterie ou trouver les informations utiles
- ✓ Sensibiliser au tri sélectif
- ✓ Signaler un dépôt sauvage
- ✓ Signaler un point de collecte plein
- ✓ Remonter les données terrain (voirie, éclairage, qualité de l'air, etc.)
- ✓ Alerte automatisée points de dépose saturés (capteur + seuil à déterminer)



La Collecte écoresponsable

Projection 2020/2021



70 Professionnels & **150** Particuliers

2 Km² de Territoire

200 Tonnes de Verre

60 Tonnes de Cartons

32 Tonnes de Bio déchets

20 Tonnes d'huiles végétales usagées



La Collecte écoresponsable

Les Avantages



- ✓ Impact écologique positif:
 - Hausse du tonnage des déchets valorisables
 - Baisse du tonnage des OM
 - Réduction des émissions de CO₂
- ✓ Baisse des nuisances
- ✓ Facilite l'accès au tri sélectif, Sensibilisation
- ✓ Tri optimisé et de qualité
- ✓ Valorisation locale des déchets
- ✓ Productivité plus importante

FILIERE DE COLLECTE DES BIODECHETS TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

21 Octobre 2021 - VISIO LIFE

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance





I. ETAT DES LIEUX INITIAL DU TERRITOIRE



II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME



III.) LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, SITE D'ECO-EXEMPLARITE

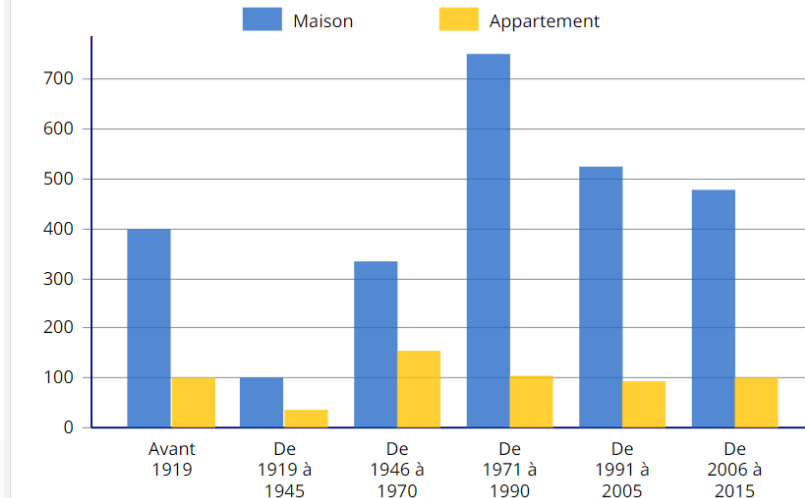
I. ETAT DES LIEUX INITIAL DU TERRITOIRE



- 16 communes rurales
- 7620 Habitants (source INSEE 2018)

LOG G1 - Résidences principales en 2018 selon le type de logement et la période d'achèvement

LOG G1 - Résidences principales en 2018 selon le type de logement et la période d'achèvement



OBJECTIF

300T de biodéchets valorisés en 2023

- **Life IP Smart Waste - 2021-2023:**
310 000€ financés à 70 % Europe/ADEME/Région
dont 35% Europe LIFE

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le déploiement des solutions de compostage (domestique ou partagé) à destination des citoyens répond au prérequis d'un raisonnement cohérent se basant sur les typicités des communes et des quartiers au cas par cas.

L'égalité n'est pas l'équité !

Etude
préopérationnelle

- Cartographie
- Données administratives
- Sondage sur le site de la collectivité et dans le magazine intercommunal

Accompagnement par le Bureau
d'études Gens des Hauts

Réalisation du
diagnostic
territorial

- Visites de terrain et relevé de pertinence d'installation
- Rencontres des habitants sur le terrain
- Rencontre avec chaque Mairie sur le terrain échange autour du point d'étape de diagnostic
- Bilan présenté en Commission aux Elus

Accompagnement par le Bureau
d'études Gens des Hauts

Mise en œuvre

- Lancement des installations de sites de compostage partagé phase 1
- Inaugurations/communication
- Lancement des installations en entreprises

⇒ Démarche PROGRESSIVE !
(Zones tests)

PARTICIPEZ A NOTRE ENQUETE
LE COMPOSTAGE PARTAGE

Si vous résidez dans un appartement, une résidence, un quartier de votre commune, merci de compléter le questionnaire « Le compostage partagé » ci-dessous : 2 min

Vous habitez en cœur de village et ne disposez pas de jardin ?
↓
RÉPONDEZ UNIQUEMENT A LA PAGE 2 "COMPOSTAGE PARTAGE"
Merci !

1. CONNAISSEZ-VOUS LE PRINCIPE DU COMPOSTAGE PARTAGE ?
☐ Oui ☐ Non

2. QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE PARTAGE ?
Butée dans votre quartier, à proximité de votre domicile, vous permet de valoriser vos biodéchets (restes de repas, éplures, etc.) actuellement jetés dans vos poubelles.
C'est une action commune vertueuse créatrice de lien social.
Le principe : 3 bacs de bois installés côte à côte
1. Le premier sert à stocker le broyat de branches, feuilles et autres matières végétales, à mélanger avec les déchets de cuisine.
2. Le deuxième sert à déposer vos déchets de cuisine.
3. Le troisième sert au mûrissement du compost.

3. ETES-VOUS FAVORABLE A L'INSTALLATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE DANS VOTRE QUARTIER ?
☐ Oui, je suis intéressé(e)
☐ Non, je ne suis pas intéressé(e)

4. AVEZ-VOUS DES CRAINTES CONCERNANT L'INSTALLATION EVENTUELLE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE ?
☐ Oui ☐ Non

5. SI OUI, LESQUELLES ?
☐ NUISANCES (ODEURS, MOUCHES...)
☐ MANQUE D'ENTRETIEN ET DE SUIVI REGULIER
☐ PEU ESTHETIQUE

6. QUELS SERAIENT VOS DECHETS A VOTRE PARTICIPATION ?
☐ DIMINUER VOS ORDURES MENAGERES
☐ RECUPERER DU COMPOST
☐ PROTEGER L'ENVIRONNEMENT EN PARTICIPANT A LA REDUCTION DES DECHETS
☐ AUTRE

7. QUELLE SERAIT VOTRE MOTIVATION PREMIERE ?
☐ DIMINUER VOS ORDURES MENAGERES
☐ RECUPERER DU COMPOST
☐ PROTEGER L'ENVIRONNEMENT EN PARTICIPANT A LA REDUCTION DES DECHETS
☐ AUTRE

8. SERIEZ-VOUS PRET A AIDER DE TEMPS EN TEMPS A L'ENTRETIEN DU SITE DE COMPOSTAGE ?
☐ Oui ☐ Non

9. AIMERIEZ-VOUS PARTICIPER A UN ATELIER D'INITIATION (gratuit) AU COMPOSTAGE ?
☐ Oui, je suis intéressé(e)
☐ Non, je ne suis pas intéressé(e)

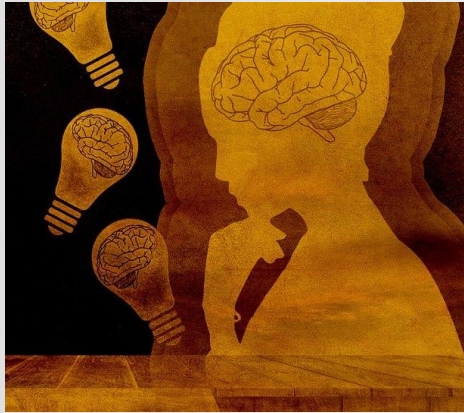
→ Déposez votre questionnaire complété avant le 17 janvier 2021 : auprès de votre mairie, directement à la Communauté de communes à La Bâtie-Neuve ou par email à biodechets@ccpva.com
Ou remplissez-le en ligne sur notre site [cc-accetpoinconvaldavance.com/rubrique/Le Compostage](http://cc-accetpoinconvaldavance.com/rubrique/Le%20Compostage%20) !
Merci de votre participation, celle-ci nous est indispensable pour avancer ensemble !

ENQUETE "LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE"
Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Plus d'infos sur www.cc-accetpoinconvaldavance.com

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

CAS PARTICULIERS

Comment agir quand un type de gestion à mettre en œuvre ne découle pas d'une évidence ?
(pas d'espace public disponible, pas assez de foyers pour un site de compostage partagé avec les bacs de 800L)



Il y a toujours une solution!

Modularité du matériel
Ajuster au besoin le dimensionnement des bacs afin de répondre de manière pertinente aux exigences de chaque site.

1. BAC D'APPORT

JE DÉPOSE :

- EPLUCHURES
- FRUITS
- RESTES DE REPAS
- MARC DE CAFÉ
- FILTRES
- FEUILLES / SACHETS DE THÉ
- AGRUMES

JE NE DÉPOSE PAS :

- PAIX
- VIANDES ET OS
- POISSONS ET ANIMAUX
- COQUES MÉNAGÈRES

2. RÉSERVE DE DÉCHETS SECS

ICI je ne dépose RIEN

3. BAC DE MATURATION

SILENCE, ON MANGE !

!! BON APPÉTIT !!

NE RIEN DÉPOSER
Laissez-nous digérer 😊

Digestion en cours...

MIAM !
Les Invertébrés du compost travaillent pour décomposer la matière organique... Rendez-vous en Avril ou en Octobre pour récupérer du compost prêt à l'emploi !

Et après ? COMPOST GRATUIT !

Le compost mûr est un excellent engrais : c'est une alimentation entièrement naturelle de qualité pour votre sol, vos plantations de jardin, votre potager ou vos plantes en pots. **Servez-vous !**

Plus d'infos sur www.CC-SERPONCONVALD'AVANCE.COM

Logos: Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, République Française, ADEME, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Europe, S'engage en Provence Alpes Côte d'Azur.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

CAS PARTICULIERS, EXEMPLES

Piégut et Rambaud, nos communes aux sites hybrides!



Piégut



Le site de compostage expliqué aux enfants. Photo Le DL /Jean-Pierre BONNET

Rambaud

Dans le cadre d'une de ses missions, la gestion des ordures ménagères et le tri, la communauté de communes de Serre Ponçon - Val d'Avance (CCSPVA) met en place des sites de compostage partagés. Après La Bâtie-Neuve, La Rochette, Valserrres, Remollon, Théus, Rochebrune et Espinasses, c'est à Rambaud que la CCSPVA a installé un nouveau site de compostage en fin de

Article du
Dauphiné Libéré

Habitat
individuel
majoritaire
MAIS
Ecoles
maternelles
élémentaires
et primaires
à proximité



3 bacs de 400L
(format individuel)
au lieu de 800L

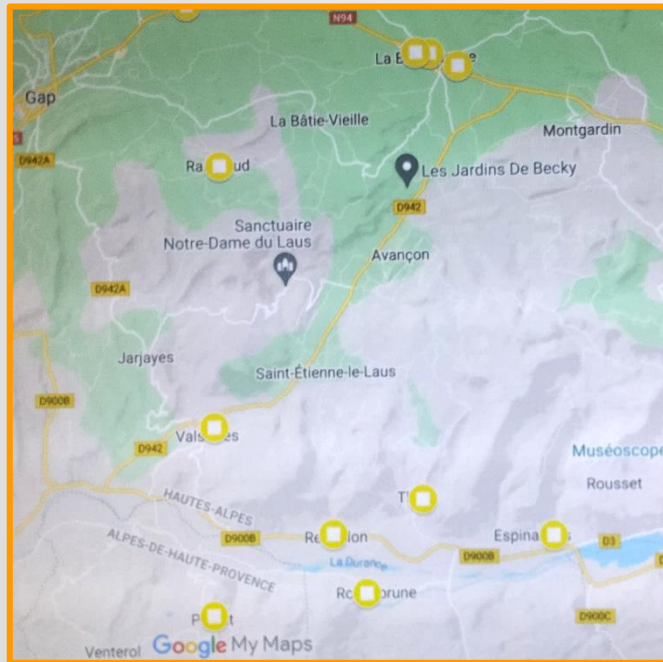
RDV
Sensibilisation
Démonstration
avec les Ecoles

II. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le programme aujourd'hui:

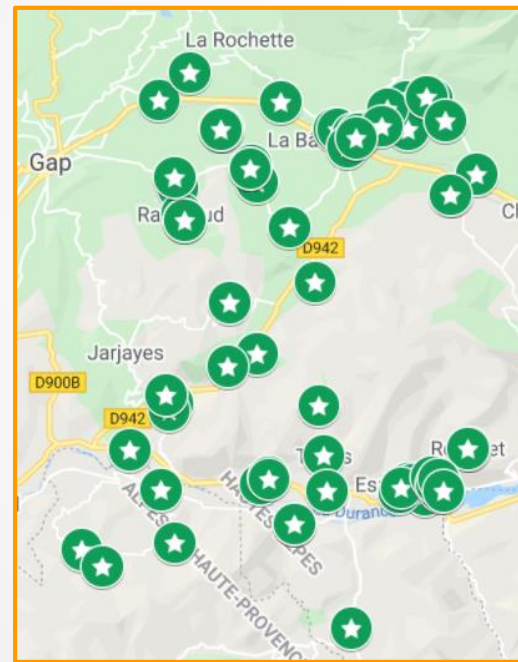
Cartographie des données

Compostage partagé



11 Points Phoenix

Compostage individuel



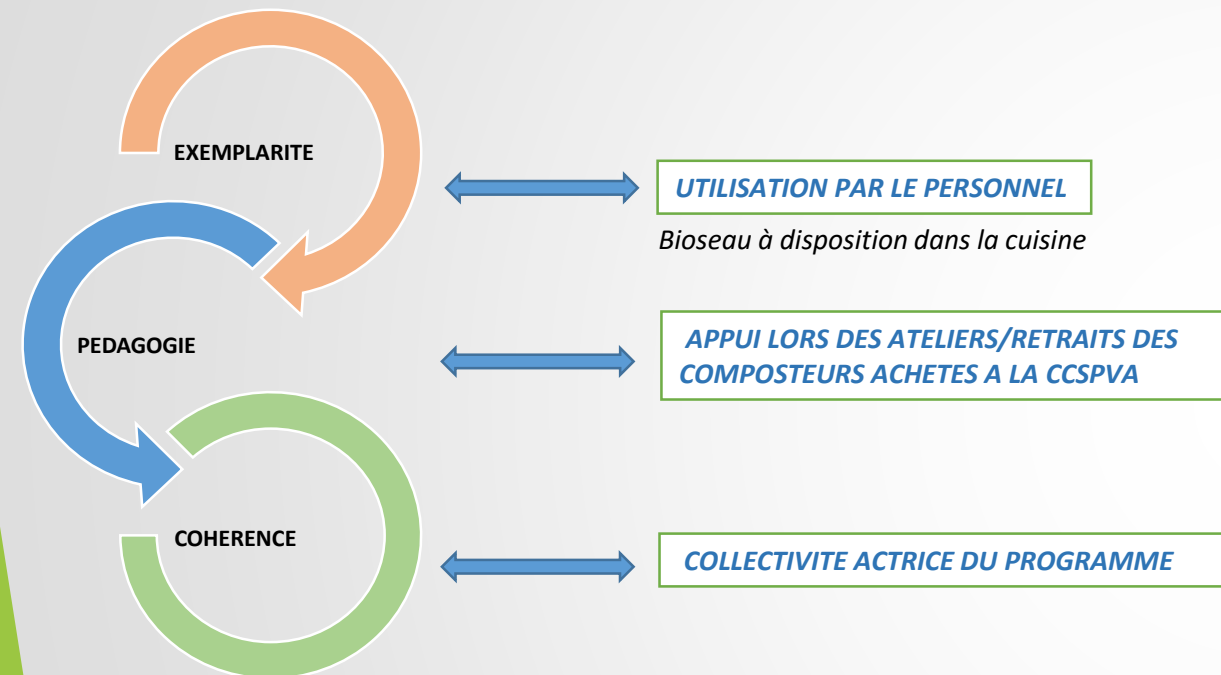
140 composteurs individuels

Compostage global



III.) LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, SITE D'ECO-EXEMPLARITE

INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



**REUTILISATION FUTURE DU COMPOST OBTENU AU PIED DES ARBRES NOUVELLEMENT PLANTEES
ET
DANS LA JARDINIERE DE FLEURS ET DE PLANTES AROMATIQUES CREEE**

Vidéo

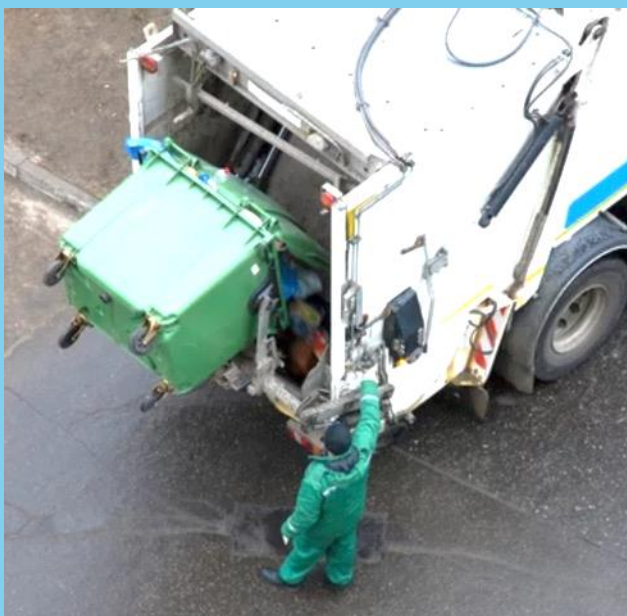


Merci pour votre attention



Copil LIFE

21 Octobre 2021



**GESTION DES DECHETS
PROFESSIONNELS**

REDEVANCE SPECIALE

Un état des lieux

➤ **UN FINANCEMENT DE LA COLLECTE AUJOURD'HUI DESEQUILIBRE & INJUSTE POUR LES MENAGES**

- 40% des déchets collectés par les collectivités sont des DAE. Or, seulement 4% de la collecte et traitement de ces déchets est financé par ces mêmes professionnels.
- Droits et devoirs des professionnels vis-à-vis de leurs déchets (réglementation)

➤ **DES PROFESSIONNELS PEU SENSIBILISES SUR UN TERRITOIRE D'ENJEUX IMPORTANTS EN TERME DE PREVENTION ET DE PROPRETE**

- Par désintérêt et facilité : le professionnel ne paye pas et pourtant ses déchets sont collectés.
- Par un manque d'informations sur les solutions et alternatives possibles
- Par culture et habitude et manque de sensibilité aux sujets environnementaux en général
- Objectif de 10% de réduction des déchets d'ici 2020 (certainement poursuite du schéma métropolitain par la suite)

➤ **UN SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS EN QUETE D'OPTIMISATION ET D'EFFICACITE**

- Pour cibler les professionnels susceptibles d'intégrer le dispositif de collecte
- Pour apporter un service plus efficient aux ordures des ménages
- Pour participer de manière générale à la propreté et à la qualité du centre-ville

Les enjeux de la RS

Juridique

Plan National :

TECV (5 flux)

Eco circulaire

Bio-déchets

Plan régional

Plan Régional de
Prévention et de
Gestion des Déchets
(PRPGD)

Plan local :

Schéma métropolitain

Plan de prévention
des Déchets
Ménagers et
Assimilés 2019-2025

Code Général des
Collectivités

Remarques CRC

Environnemental

Encourager la
réduction des
déchets

Augmenter le tri et la
valorisation des
déchets

Responsabiliser les
producteurs de
déchets

Anticiper la saturation
des exutoires

Améliorer la propreté

Organisationnel

Coordonner le
service rendu sur
l'ensemble du
territoire CT1

Optimiser la gestion
de la RS suite à
l'augmentation du
nombre de
redevables

Favoriser la gestion
de proximité

Sensibiliser la
réduction des
déchets

Automatiser un
maximum de tâches
administratives

Financier

Equilibrer le budget
annexe de collecte

Avoir le vrai coût



LA GESTION DES DECHETS PROFESSIONNELLS

LA NOUVELLE RS

Nouvelle RS 2021

Dispositif

- Tous les professionnels seront redevables
- Abonnement par forfait
- Facturation automatique
- Accompagnement maximum

Outils

- Logiciel de facturation et de gestion clients STYX
- Convention avec l'URSSAF
- Professionnalisation du service RS
- Campagne d'information à destination des professionnels
- Guichet RS
- CCI et CMAR
- Groupe de Travail

Objectif

- Dynamique de gestion des déchets: réduction, recyclage
- Amélioration propreté
- Nbre de connections
- Augmentation de la recette (16M€ N+1)
- Accompagnement pour trouver des solutions



LA GESTION DES DECHETS PROFESSIONNELS

LA PLANIFICATION

Une nécessaire anticipation et une gestion de projet

- 1 Constitution d'une équipe projet ;
- 2 Réalisation d'un état des lieux des flux & quantité de déchets produits par l'activité des professionnels;
- 3 Validation du plan d'actions (réduction, tri, collecte, traitement, communication..)
- 4 Mise en œuvre et évaluation du plan d'actions

Une amélioration continue

2018

JANV FÉVR MARS AVR MAI JUIN JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DÉC

2019

JANV FÉVR MARS AVR MAI JUIN JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DÉC

2020

JANV FÉVR MARS AVR MAI JUIN JUIL AOÛT SEPT OCT NOV DÉC

Délibération :
refont de la RS

Attribution du
marché AMO

Analyse
démarrage
AMO

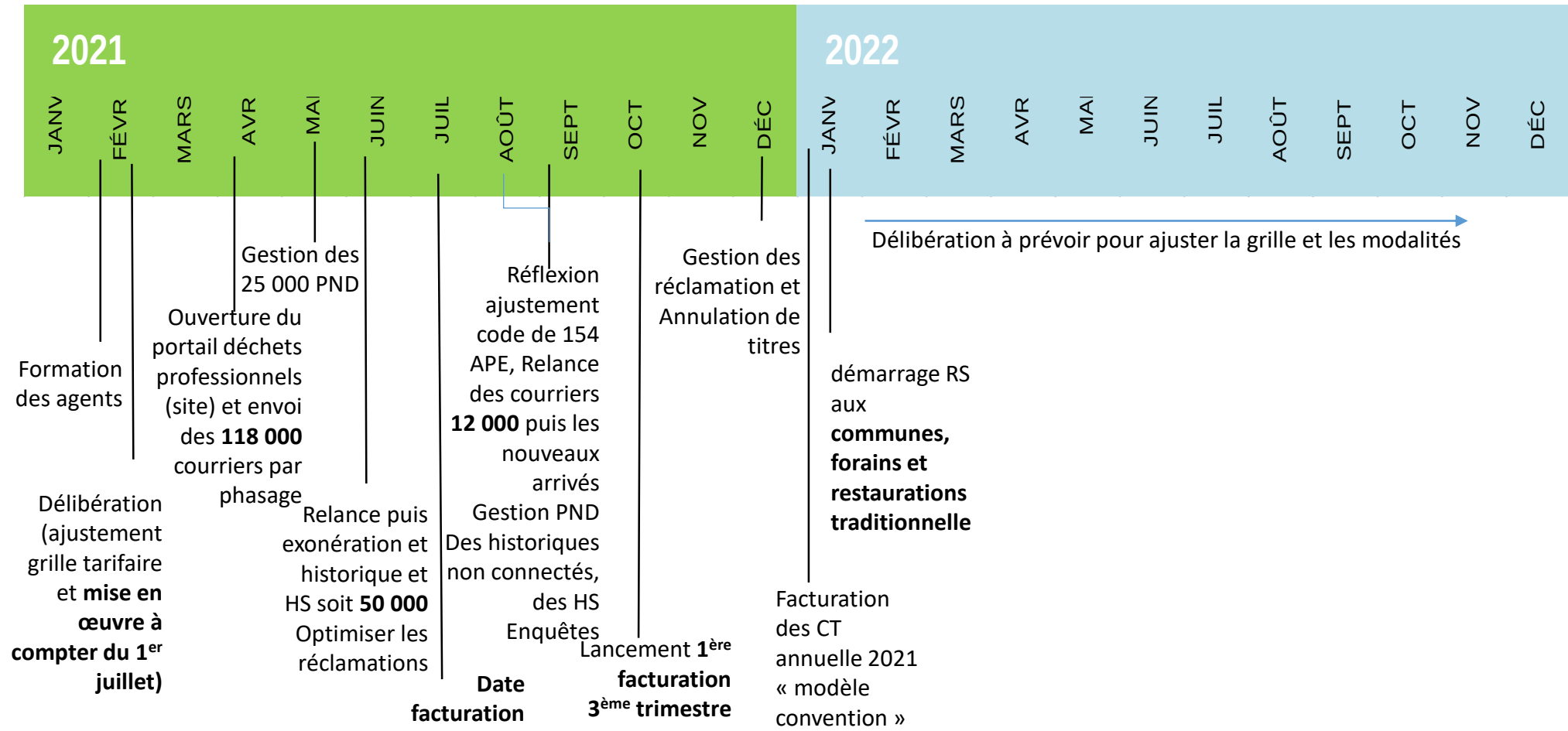
Webinaire de concertation
NICAYA (élus, assoc, prof,
prestataires, Collectivité

Acquisition
logiciel styx

Participer au COPIL du **déploiement du logiciel** : fiabilisation de l'interface, mise en œuvre et maintenance Styx, rencontre URSSAF
Organiser de nouvelles méthodes de travail interne (réflexion sur indicateurs, règle de process règle de gestion,) Accompagner le changement : **formation**
Ajuster de la **grille tarifaire** : Enquêtes terrain, benchmarking
Valoriser le site internet (FAQ..)
Accompagnement des institutions, partenaires, prestataires
Identification et accompagnement des gros producteurs
Optimiser la gestion des points noirs
Valoriser les projets
Gestion des arrêts des **Zones d'Activités**

Déploiement de la RS - l'histoire continue et l'aventure se poursuit

Une amélioration continue – Assurer la continuité du déploiement du logiciel



4 Volets pour application des délibérations :

- 1- De juillet 2019 à avril 2021 - **Arrêt de collecte en ZAC et ZAE** (100 lieux, 10 300 pro non collectés, 796 bacs retirés)
- 2- De mars 2019 à septembre 2021 – **Des groupes de travail pour Accompagnement des collectivités/fédérations/associations... pour la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS)** (budget à préparer) et de les orienter **vers le passage au privé sur la base du critère du seuil autorisé** (13 860 litres hebdomadaire maximum).
- 3- Depuis mars 2021 - **Mise en œuvre de la Redevance Spéciale** pour l'ensemble des professionnels avec date butoir au 1^{er} juillet 2021 pour enregistrement et **Mise en application du critère seuil**
- 4- **Accompagnement des dernières institutions, collectivités et des communes** (Région, Dpt, RTM, CROUS, CNRS, APHM, CCAS, CPAM, Préfecture...) vers la gestion de leurs déchets pour un déploiement de la RS en janvier 2022



LA GESTION DES DECHETS PROFESSIONNELLS

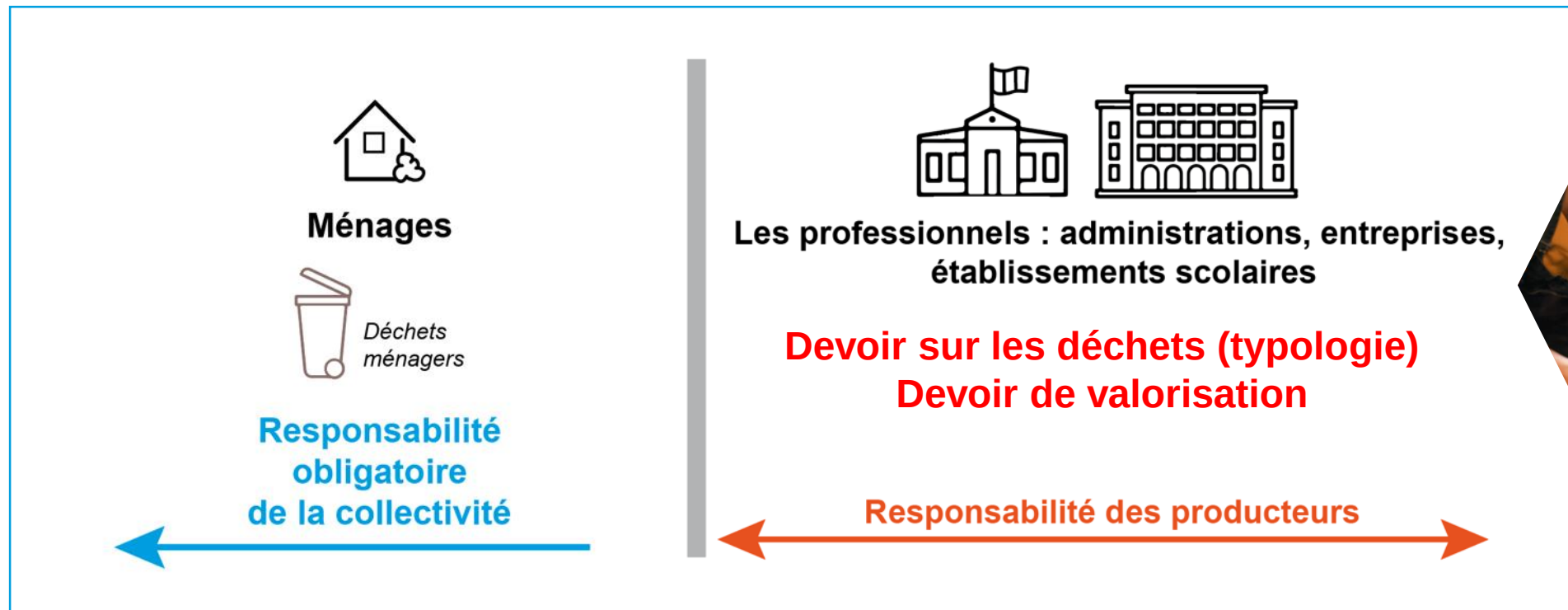
DÉPLOIEMENT DE LA RS

Rappel de la loi, droits et devoirs



Tout producteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination, conformément à l'article L 541-2 du Code de l'Environnement. Principe du « pollueur-payeur ».

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) oblige **la gestion des déchets des ménages aux collectivités** et précise **non-obligatoire et sous conditions celle pour les déchets d'activités économiques (DAE)**.



Rappel des FLUX OBLIGATOIRES À TRIER (Loi 2015)

Tous les professionnels (publics ou privés) sont concernés par le tri :



BIODÉCHETS



Pour les producteurs ou détenteurs de
**+ de 10 tonnes / an de biodéchets et
 + de 60 litres / an d'huiles**



pour tout producteur ou détenteur



VERRE



PLASTIQUE



MÉTAL



BOIS



PAPIER
CARTON



Pour tout producteur ou détenteur de
+ de 1 100 litres / semaine.

*Au-delà de 1 100 litres / semaine, quel que soit le déchet,
 les producteurs professionnels sont tenus de tenir
 une traçabilité de leurs rejets.*



TEXTILE



pour tout producteur ou détenteur



FRACTIONS
MINÉRALES



PLÂTRE



pour tout producteur ou détenteur de
 déchets de construction
 et de démolition

Qu'est-ce que LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

→ La Redevance Spéciale correspond au paiement par les **producteurs de déchets non ménagers privés et publics** de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectuée par le service public **sans sujétions techniques particulières**.

Les établissements **privés et publics** n'ont pas l'obligation d'adhérer à ce **service** mais doivent alors **justifier de l'élimination et de la valorisation conformes de leurs déchets**.

Donc, dans les faits :

Les producteurs de déchets non ménagers sont :



les commerçants et artisans,



les professions libérales,



les administrations, les collectivités,



les établissements scolaires,



les associations...



→ **SOIT** ils recourent **au service public**, ils passent alors une convention avec **Marseille Provence**,



→ **SOIT** ils ont recours à une **entreprise privée** et peuvent donc justifier de l'élimination conforme de leurs déchets.

LA REDEVANCE SPÉCIALE sur MARSEILLE PROVENCE à partir du 1er juillet 2021

→ Vers une gestion équitable et adaptée à chaque producteur de déchets

Moins de 490 litres



Mon activité produit chaque semaine **moins de 490 litres** de déchets ménagers assimilés.¹



Je ne suis pas assujéti mais **je m'engage à trier et à réduire mes déchets.**

Je profite de la collecte de la collectivité et des équipements de tri.

Entre 491 et 13 860 litres



Mon activité produit chaque semaine **entre 491 et 13 860 litres** de déchets ménagers assimilés.¹



Je peux m'abonner à la redevance spéciale et bénéficier d'un accompagnement pour trier et réduire mes déchets.

Je profite de la collecte de la collectivité et des équipements de tri.

Plus de 13 860 litres



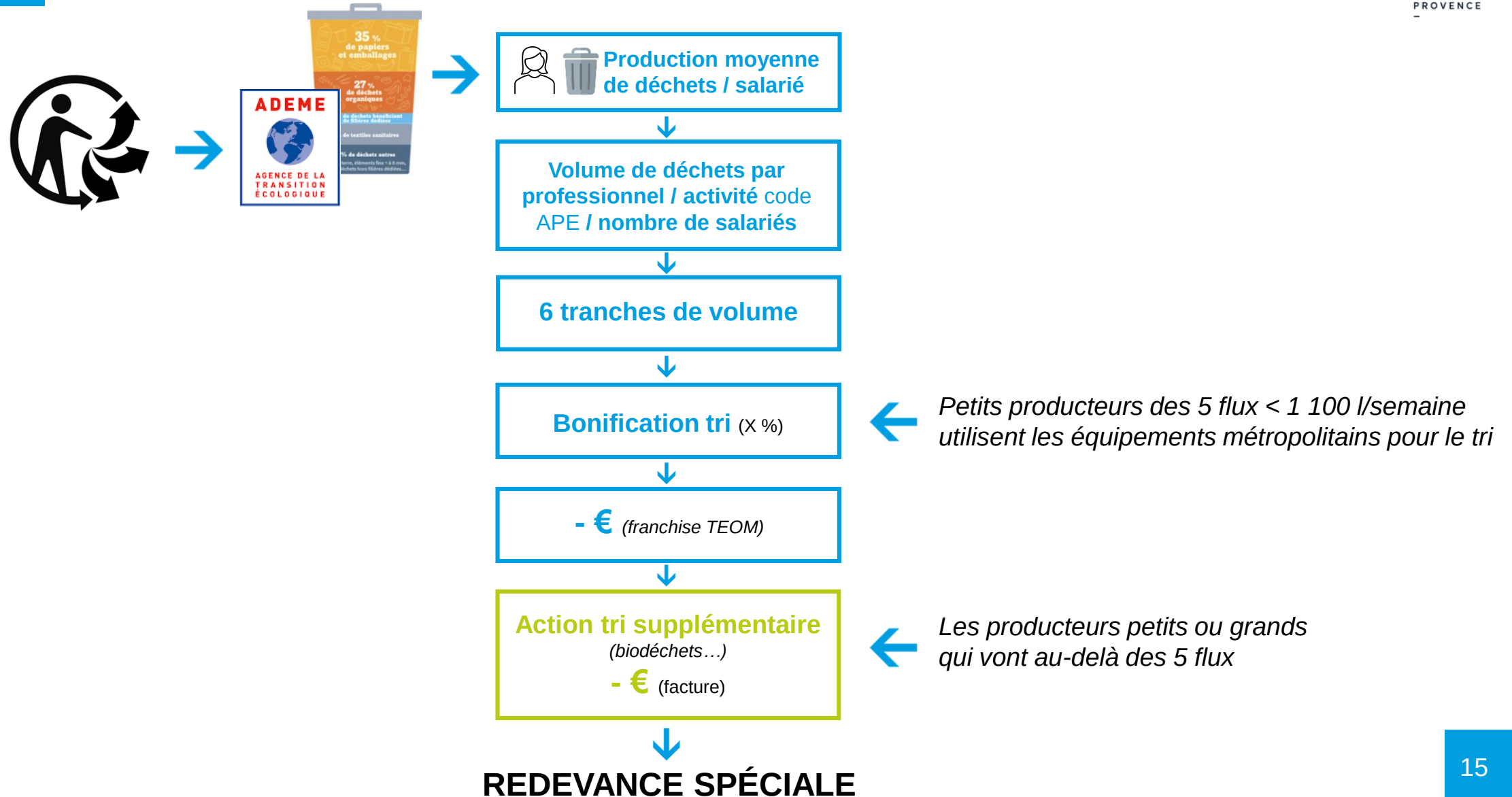
Mon activité produit chaque semaine **plus de 13 860 litres** de déchets ménagers assimilés.¹



Je suis hors seuil pour m'abonner à la redevance spéciale **mais je dois respecter mes devoirs réglementaires dans la gestion de mes déchets.**
Je passe par un privé.

La date à retenir : Obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2021

LE MODE DE CALCUL DE LA REDEVANCE SPÉCIALE



ARCHITECTURE DU SYSTEME



Usagers

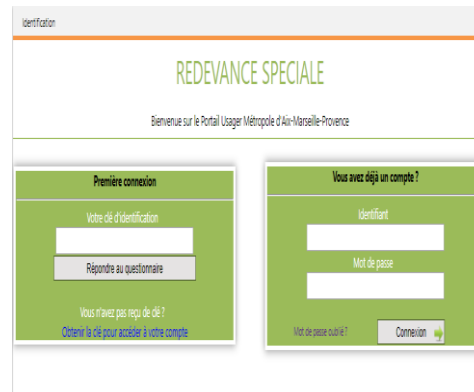


Réponses aux questions des usagers sur le sujet de la RS et/ou renvoi vers le portail web usagers de STYX

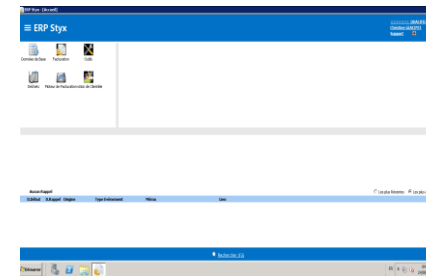


Gestion de la RS

Base des professionnels



Portail web usagers



Back Office



Intégration des ASAP générés dans SEDIT Marianne pour envoi au Trésor Public



Mise à jour des données des professionnels



Gestion des ordres de service & des interventions de bac



Traçabilité des courriers et suivi de la chaîne de visa

Le site dechets.ampmetropole.fr

JE TRIE MES DÉCHETS

Rechercher...

PARTICULIERS PROFESSIONNELS

Accueil Vos consignes de tri Votre mode de collecte Nos réponses à vos questions

Ces informations ne concernent pour l'instant que les professionnels du territoire Marseille Provence.

GÉREZ VOS DÉCHETS COMME DES PROS

Que vous soyez commerçant, artisan, une entreprise, une association ou un établissement public, vous êtes responsable de la gestion des déchets issus de votre activité. En tant que professionnel, vous devez donc veiller à choisir des filières conformes à la réglementation pour les différents types de déchets, et vous assurer de leur traitement jusqu'à leur élimination ou valorisation finale.

TOUS ENGAGÉS POUR LA RÉDUCTION ET LE TRI DES DÉCHETS

Grâce au tri et aux bons gestes déjà mis en place dans son restaurant, Laura a réduit son volume de déchets.

Dans son restaurant prisé, Laura Vidal, la copropriétaire de "La Mercerie", cours Saint-Louis en centre-ville de Marseille, a mis en œuvre une série de bonnes pratiques pour trier et réduire son volume de déchets.

Comme Laura, je découvre les bonnes pratiques

Les démarches de tri, mises en place dans son supermarché, ont permis à Gilles de réaliser des économies.

"On a commencé par le compactage des cartons, ainsi nous avons fait trois gestes en un : écologique, économique en terme de place et en terme de coût car notre centrale nous rachète les balles de papiers

- **Des informations adaptées à chaque profil** (entreprise privée, acteurs publics, associations...)
- **Des conseils** & bonnes pratiques à partager
- **Une FAQ complète**
- Des documents à télécharger (fiches pratiques, guide ...)

Pour les communes

- **Accompagnement ciblé** (déchets et coûts)
- **Kit commune**
- **Webinaire**
- **Echanges bonnes pratiques**

Questionnaire initial

- Accessible avec la clé d'identification envoyée par courrier et qui doit être complétée lors de la première connexion
- Permet de déterminer :
 - si le professionnel est redevable
 - quel forfait doit lui être appliqué

Gestion du compte client

- Visualisation des informations saisies précédemment
- Consultation des dernières factures
- Création de demandes :
 - Changement de la dotation
 - Mettre fin à la collecte publique
 - Réclamations

Portail web usagers / Questionnaire initial

Questionnaire Redevance Spéciale 2020

Votre clé d'identification *

Votre entreprise est

Siret
Raison sociale ou Nom
Prénom
Enseigne ou Sigle
N° de voie
Voie
Code postal
Ville
Statut

Identité et coordonnées de la personne à contacter

Nom *
Prénom *
Adresse courriel *
Téléphone *

Vous êtes un organisme du secteur public

Numéro d'engagement *
Code de service *
Périodicité de facture souhaité *
N° de marché

Précisez votre mode de collecte actuel pour les Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères

Votre mode de collecte *

Portail web usagers / Gestion du compte client

[Accueil](#) [Mon dossier](#) [Mon compte](#) nelly.raynal-ext@ampmetropole.fr (VUILLQUEZ CAROLINE)

Accueil

Mes dernières factures

Mes derniers contenants
en service depuis le 01/01/0001

Mes dernières demandes
WEB - Signaler une période d'inactivité temporaire du
WEB - Réclamation sur facture du 05/03/2020 / En
WEB - Modification informations CHORUS du
WEB - Intervention Equipement bac du 02/03/2020 /
WEB - Modification Nb salariés - Présentation des bacs
WEB - Signaler une période d'inactivité temporaire du

[Accueil](#) [Mon dossier](#) [Mon compte](#) nelly.raynal-ext@ampmetropole.fr (VUILLQUEZ CAROLINE)

Mon compte

Gérez votre compte

Client

Payeur

Mon compte

Préférences

Identité

Coordonnées

Référence

Qualité

Nom

Enseigne

Sigle

Prénom

Second prénom

Téléphone

Fax

Portable

E-Mail

Actif

Date arrivée

Date départ

Adresse

Afficher l'historique des adresses

MME

VUILLQUEZ

CAROLINE

12 RUE PASCAL XAVIERCOSTE17871879

13016 MARSEILLE 16

[Accueil](#) [Mon dossier](#) [Mon compte](#) nelly.raynal-ext@ampmetropole.fr (VUILLQUEZ CAROLINE)

Mon dossier > Mes demandes

Mes demandes

Actions

Arch. Année Date début Date fin Evènement Statut Contact

Exporter mes demandes

Faire une demande

Demande de changement d'entité facturabile

Intervention Equipement bac

Mettre fin à la collecte du service public

Modification de ma dotation actuelle de bac

Modification informations CHORUS

Modification Nb salariés - Présentation des bacs

Réclamation sur facture

Demande d'arrêt de collecte temporaire

2020 01/04/2020

2020 05/03/2020

2020 03/03/2020

2020 02/03/2020

2020 02/03/2020

2020 26/02/2020

2020 26/02/2020

Demande d'arrêt de collecte temporaire

Réclamation sur facture

Modification informations CHORUS

Intervention Equipement bac

Modification Nb salariés - Présentation des bacs

Demande d'arrêt de collecte temporaire

Demande de changement d'entité facturabile

Réclamation sur facture

En cours

En cours

En cours

En cours

En cours

Terminé

En cours

Mon Service Usager

Mon Service Usager

Divers

Mon Service Usager

Mon Service Usager

Mon Service Usager

Mon Service Usager

8 demande(s)

Gestion des professionnels

- Fiches clients dédiée avec historique de situation
- Gestion des communes / voies / zones d'exclusions

Facturation

- Par période : trimestriellement ou annuellement
- Génération des fichiers filien / ASAP

Gestion des évènements

- 1 demande client = 1 alerte à traiter
- Contrôles terrain effectué grâce à la création d'enquêtes
- Suivi des demandes d'interventions

Divers

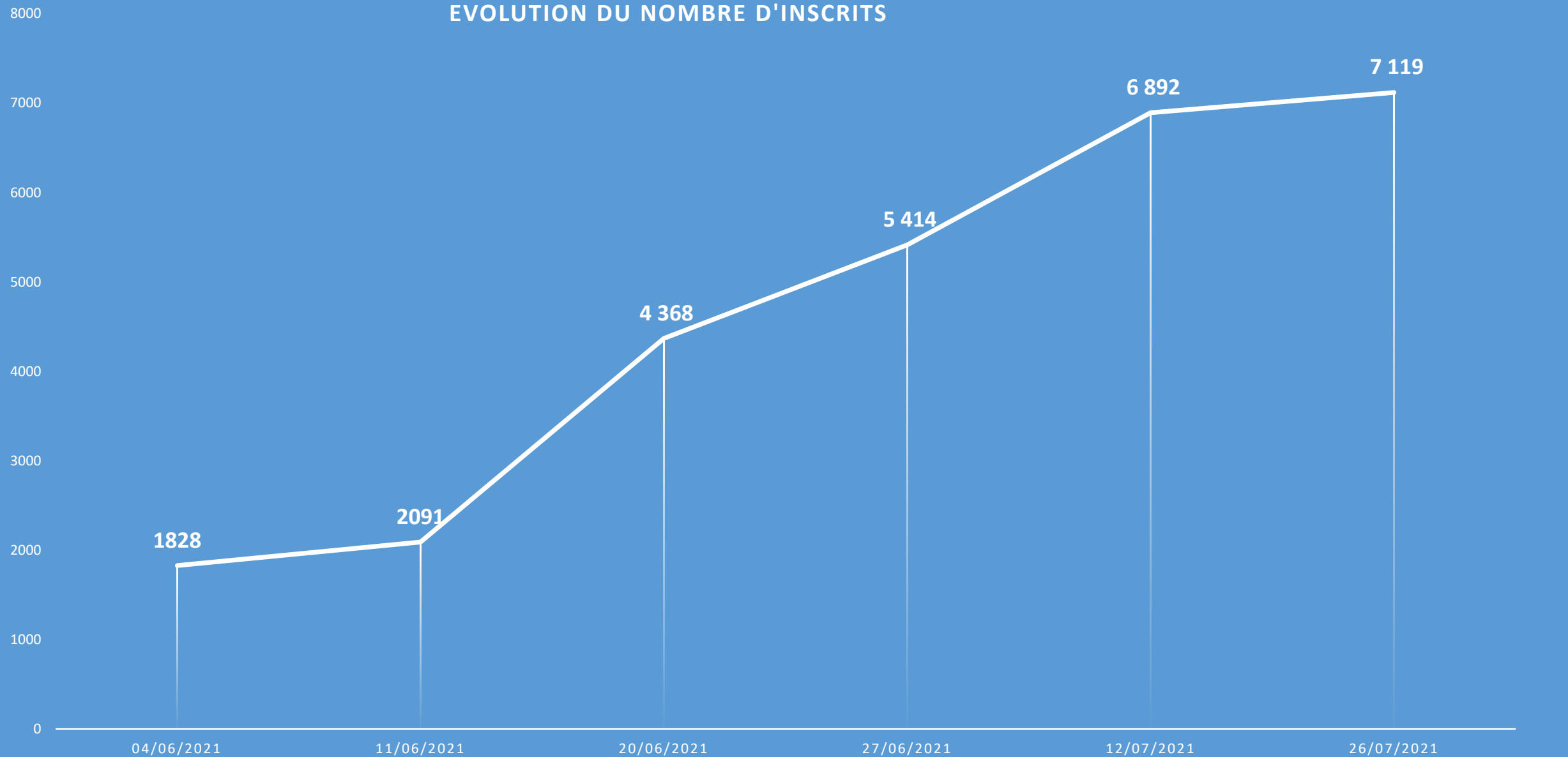
- Statistiques / Requetage
- Définition de modèles de document pour publipostage
- Export des données



LA GESTION DES DECHETS PROFESSIONNELLS

BILAN A OCTOBRE 2021

EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS

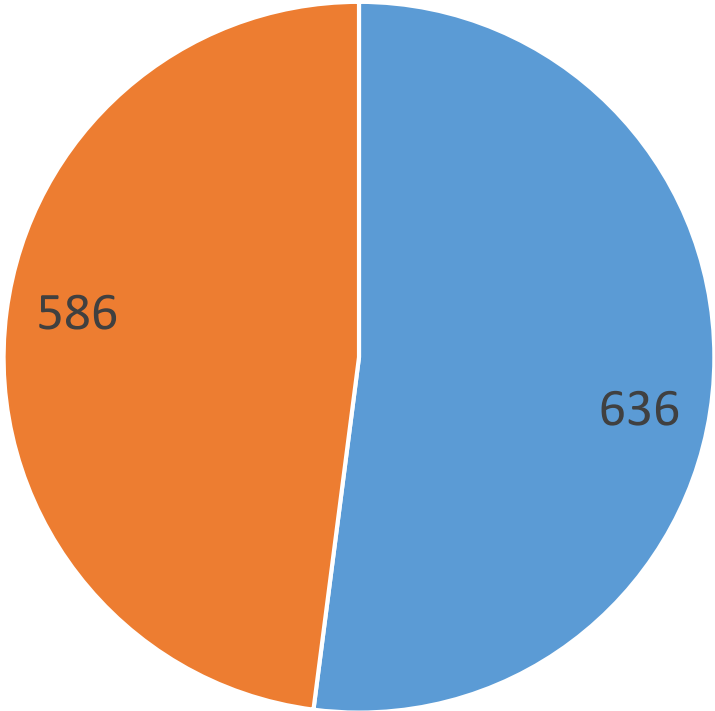


Octobre: 11 000 inscrits sur le portail pour 5 000 abonnés

Objectif: 13 000 abonnés

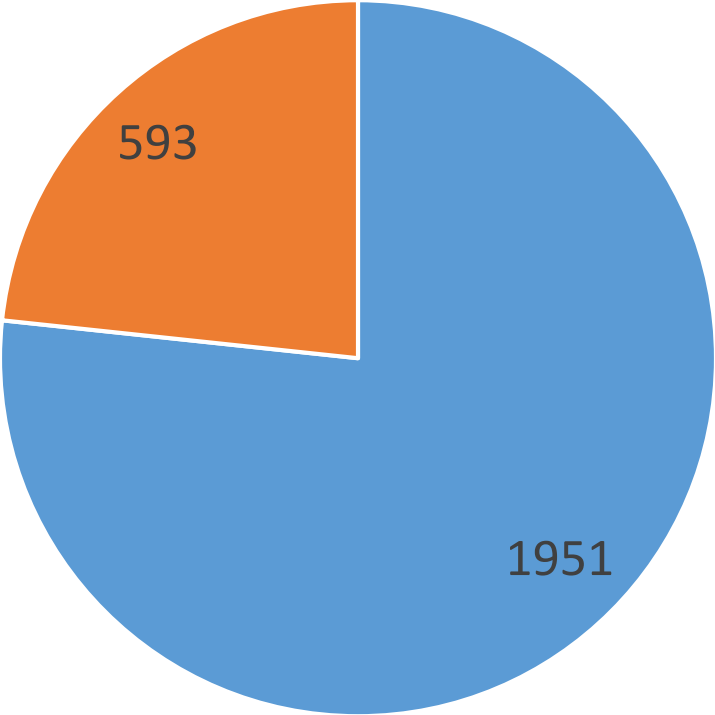
SUIVI RECLAMATIONS WEB USAGER

13/07/2021



■ TERMINE FO ■ EN COURS FO

26/07/2021



■ TERMINE FO ■ EN COURS FO



E-GEAR

Un programme d'engins de
pêche connectés par satellites

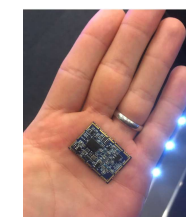
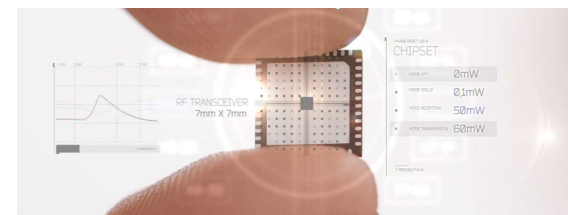
#IoT
#NewSpace
#CircularEconomy
#SDG14

Point d'avancement – 21 Oct. 21



Rappel - E-GEAR: pourquoi et comment ?

- Innovation : rendre viable techniquement et, surtout, économiquement le marquage des engins de pêche – une technologie FR disruptive pour ce cas d'usage
- Pourquoi faire ?
 - Une aide aux opérations en mer
 - Réduire les risques de perte et augmenter les chances de récupération (IMO MARPOL)
 - Usages dérivés par la communauté
- R&D CLS depuis fin 2018 / Tests en mer depuis 2020
- Famille de produits adaptés E-GEAR disponible commercialement début 2023
- Articulation avec l'arrivée d'une filière REP dédiée et loi AGECL
- Une équipe engagée en Méditerranée



A retenir

- **Retards** dans les développements techniques (COVID, appros, ...) et la coordination avec la locale
 - ⇒ initialement, CLS espérait pouvoir terminer le projet S1 2022, pour permettre l'industrialisation
 - ⇒ Retards donc dans les coûts réels vs. prévus
- Bonne **sensibilisation** de l'écosystème (Coopération Maritime, MTE, Min. de la Mer, Comités, OP, FFP, France Agrimer, acteurs et projets de la valorisation...) et **référencement** E-GEAR (CEREMA/IMO, EC, FAO, RFMO ...)
 - ⇒ Mais tout reste à faire pour la bonne mise en œuvre
 - ⇒ Et calendrier réglementaire (FR et EU) appelle un point de pivot pour CLS

Contexte

Directives européennes	Loi AGECE n°2020-105 du 10 février 2020
Juin 2019 - DIRECTIVE (UE) 2019/904 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL <u>Réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique :</u> - Article 8, alinéa 8 : les « Etats membres veillent à ce que des régimes de responsabilité élargie des producteurs soient établis pour les engins de pêche contenant du plastique » « Les États membres assurent un suivi des engins de pêche contenant du plastique mis sur leur marché ainsi que les déchets d'engins de pêche contenant du plastique qui sont collectés [...] »	Article 62 « 22° Les engins de pêche contenant du plastique à compter du 1er janvier 2025. Un organisme qui remplit les obligations de responsabilité élargie du producteur conformément à un accord conclu avec le ministre chargé de l'environnement avant le 31 décembre 2024 n'est pas soumis à agrément tant que cet accord est renouvelé. Les clauses de cet accord valent cahier des charges au sens du II de l'article L. 541-10. Les autres dispositions [...] sont précisées dans l'accord, sous réserve des articles L. 541-10-13 à L. 541-10-16 [...]. »

Définition «**engin de pêche**»: tout élément ou toute pièce d'équipement qui est utilisé(e) dans le cadre de la pêche ou de l'aquaculture pour cibler, capturer ou élever des ressources biologiques de la mer, ou qui flotte à la surface de la mer, et est déployé(e) dans le but d'attirer et de capturer ou d'élever de telles ressources biologiques de la mer

Contexte

Focus engins de pêche

Une REP réglementée s'applique à compter du 1er janvier 2025 si et seulement si une démarche volontaire ne voit pas le jour avant.

Mais possibilité pour un organisme qui remplit les obligations de REP de ne pas être soumis à agrément → accord conclu avec les autorités compétentes avant le 31 décembre 2024.

Si dynamique volontaire : initier dès 2022 une phase d'expérimentation avec un éco-organisme de sorte qu'au 30 juin 2023 :

- un accord soit conclu avec les autorités
- ou que les travaux soient suffisamment avancés pour donner des garanties aux autorités qu'un accord sera trouvé et signé à brève échéance.

"Mise en place" ou la notion de "filrière REP opérationnelle" implique que l'éco-organisme existe sur le plan administratif mais pas forcément qu'il appelle des contributions financières avant 2025.



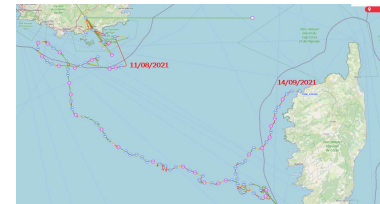
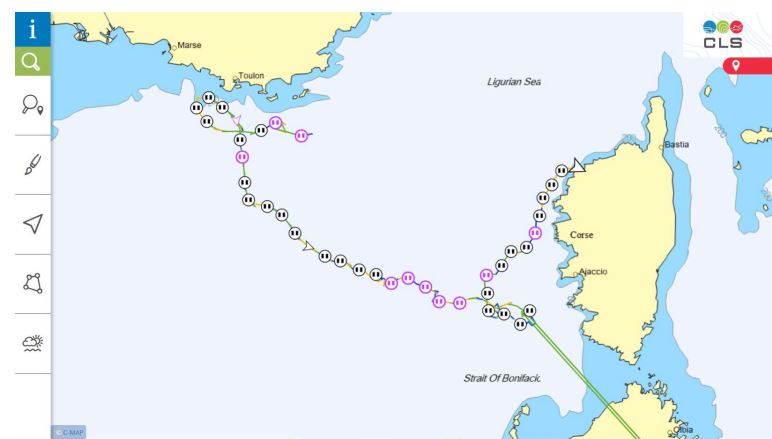
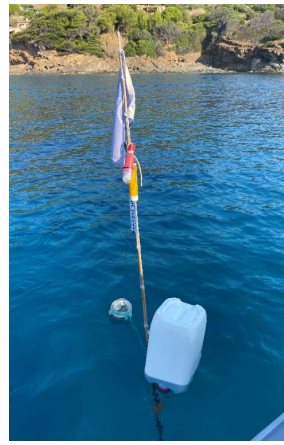
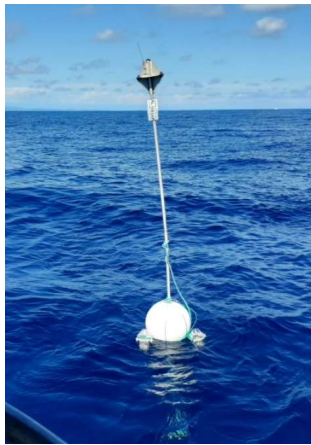
Intérêt(s) d'un accord :

Co construction avec la
filrière

+

Possibilité de prévoir une
prise en charge
progressive des coûts par
les producteurs

E-GEAR – ce qui a été fait – en images



E-GEAR – ce qui a été fait



INFORMATION PAPER ON AUSTRALIA'S TRACKING DEVICE TRIAL TO RETRIEVE ABANDONED, LOST OR OTHERWISE DISCARDED FISHING GEAR (ALDFG)

WCPFC-TCC17-2021-DP04
7 September 2021

Paper submitted by Australia

Information paper on Australia's tracking device trial to retrieve abandoned, lost or otherwise discarded fishing gear (ALDFG)

Highlights:

- Regional and international collaboration is required to address the transboundary nature of abandoned, lost or discarded fishing gear (ALDFG).
- Australia shares information regarding its current marine pollution initiative involving ALDFG tracking, in accordance with the information sharing provisions of CMM 2017-04 (Marine Pollution).
- This ALDFG initiative assists Australia in successfully removing marine pollution from its waters.
- Australia wishes to share its experience and encourages similar initiatives and information sharing by WCPFC CCMS.

Comments or questions on this paper may be directed to Alison.Hayes@afma.gov.au

A preliminary trial tested the suitability of two types of tracking devices, concluding that the Collecte Location Satellites (CLS) generic tracker is the most suitable device for the purpose and conditions described in terms of size and cost (see Figure 1). The unit is small, robust, has a battery life of three-six months and is relatively inexpensive. Since the preliminary trial, Australia has purchased 20 units, configured to establish satellite communication. These units will be deployed on Australian Navy and Australian Border Force patrol boats, ready to be attached to ALDFG unable to be retrieved immediately.

¹ The International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (MARPOL) and the Convention on the Prevention of Marine Pollution by Dumping of Wastes and Other Matter 1972 (London Protocol). Both are key international agreements regulating pollution in the marine environment and promote effective control of waste dumping at sea.

2



Objectif zéro plastique

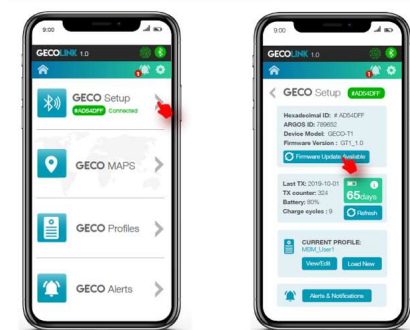
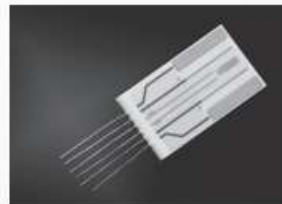
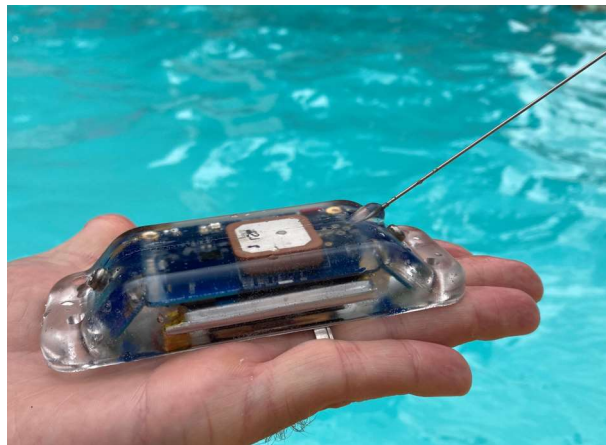
Responsabilité Elargie des Producteurs
et solutions pour limiter les pollutions plastiques en mer : objectif 2025

Animé par Olivier Denoual et Pascal Larnaud



Figure 1 – CLS Generic Tracker (AFMA, 2020).

E-GEAR – ce qui est en cours



E-GEAR – ce qui a été fait – en images

LIFE ID SMART WASTE

www.lifeipsmartwaste.eu

Projet européen piloté par la Région Sud qui a pour ambition de réduire les déchets enfouis et incinérés en favorisant leur réemploi ou leur recyclage afin de transformer nos déchets en de nouvelles ressources pour le territoire.

QUI ?

34 partenaires à l'échelle régionale, dont la collectivité **Votre NOM** qui porte X opérations sur son territoire.

QUOI ?

5 GRANDS AXES DU PROJET

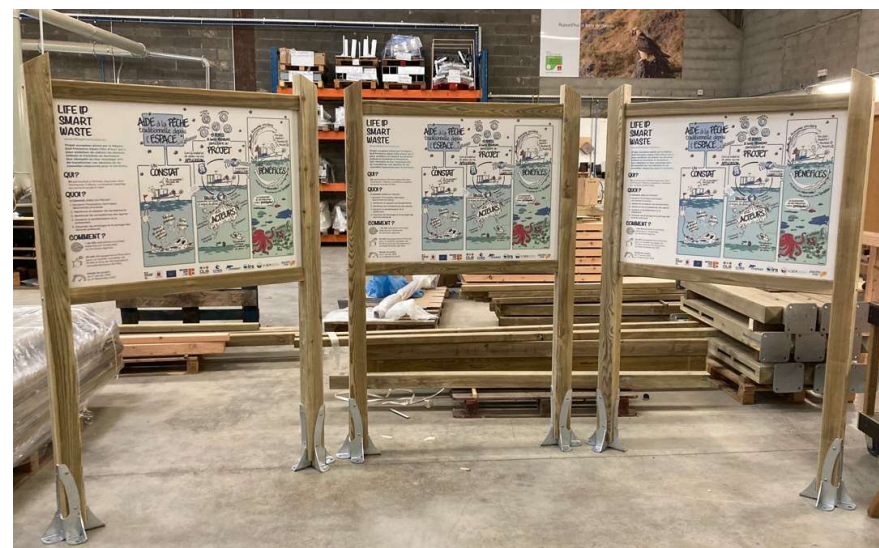
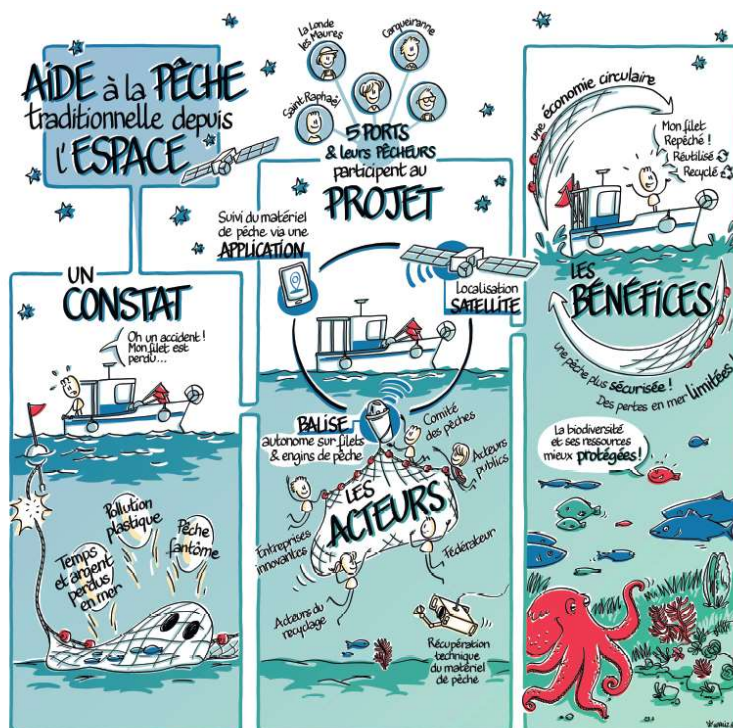
1. Soutenir l'innovation technique (économie circulaire)
2. Renforcer et adapter les équipements
3. Renforcer les compétences des agents
4. Soutenir la sensibilisation et la prévention
5. Favoriser les échanges et le partage des bonnes pratiques

COMMENT ?

• de 160 opérations concrètes réparties sur l'ensemble du territoire régional.

34 M€ d'engagements financiers pour un soutien européen de 10 M€ et plus de 100 opérations complémentaires (60 M€).

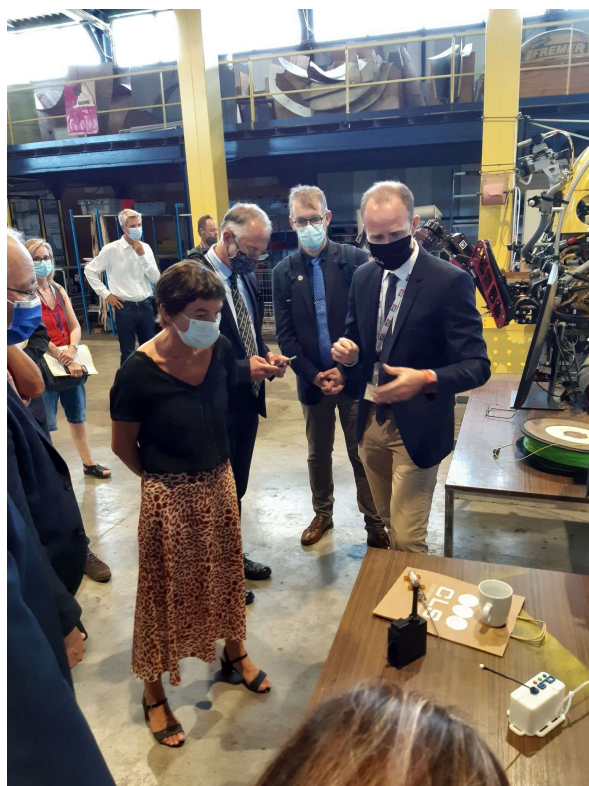
Durée du projet : du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023



E-GEAR – ce qui a été fait – en images



E-GEAR – ce qui a été fait – en images



Annick Girardin
@AnnickGirardin

Ces balises satellites mises au point par [@CLS_Group](#) (filiale du [@CNES](#)) s'inscrivent dans l'objectif du [@MerGouv](#) en matière d'innovation maritime ➡
Installées sur les filets de pêche, elles empêchent leur dérive et ont un effet vertueux immédiat pour la mer et sa biodiversité.



France Inter · @franceinter · 23 sept.

Des balises satellite sur les filets de pêche : une innovation technique majeure qui est peut-être une révolution pour lutter contre la pollution plastique
[franceinter.fr/environnement/...](#) #pollutionPlastique



Articulation

RECYPECH : 3 volets



Objectif : Accompagner le secteur de la pêche professionnelle afin d'optimiser le dispositif de collecte et de traitement des engins de pêche usagés (EPU)

- **Volet 1 :** « Recherche & Développement - R&D »
 - ➔ Identifier des exutoires de valorisation/recyclage matière pour les chaluts usagés
- **Volet 2 :** « Préparation de l'éco-organisme »
 - ➔ Proposer une maquette détaillée de l'éco-organisme dédié aux EPU
- **Volet 3 :** « Accompagnement du niveau local » en menant des opérations pilotes et des actions de communication
 - ➔ Favoriser la pré-collecte et le tri sélectif des EPU dans les ports pilotes et faire connaître la démarche et le projet de filière aux pêcheurs français ainsi qu'aux acteurs locaux des ports



E-GEAR – le cas particulier des DCP

The Growing Use of FADs

Number deployed per year by the tropical tuna purse seine fleet

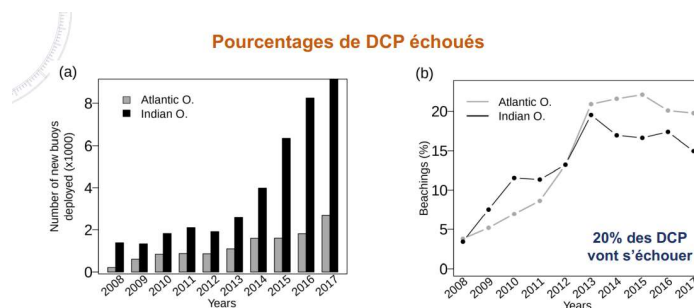
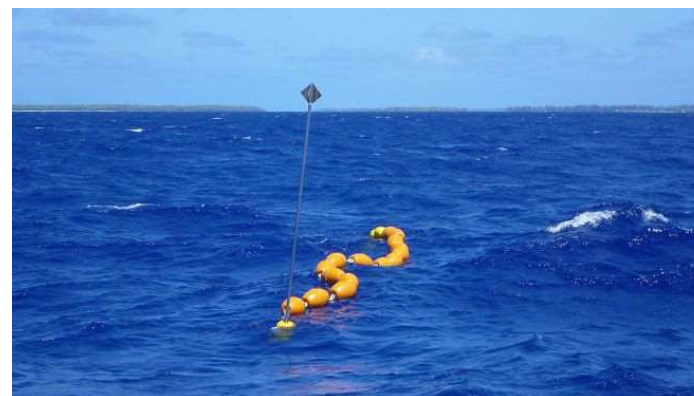
RFMO	2011	2013	Percent change
IOTC	7,600	14,500	90%*
IATTC	17,000	19,035	12%
WCPFC	28,300	29,700	5%
ICCAT	9,000	17,300	92%**
TOTAL	61,900	80,535	31%

* The 2013 estimate reflects the development of a new accounting of the IOTC fishery.

** The 2013 estimate reflects the development of a new accounting of the ICCAT fishery.

Source: Regional fisheries management organizations

© 2015 The Pew Charitable Trusts



Nombre de bouées déployées dans les océans Indien et Atlantique entre 2008 et 2017.

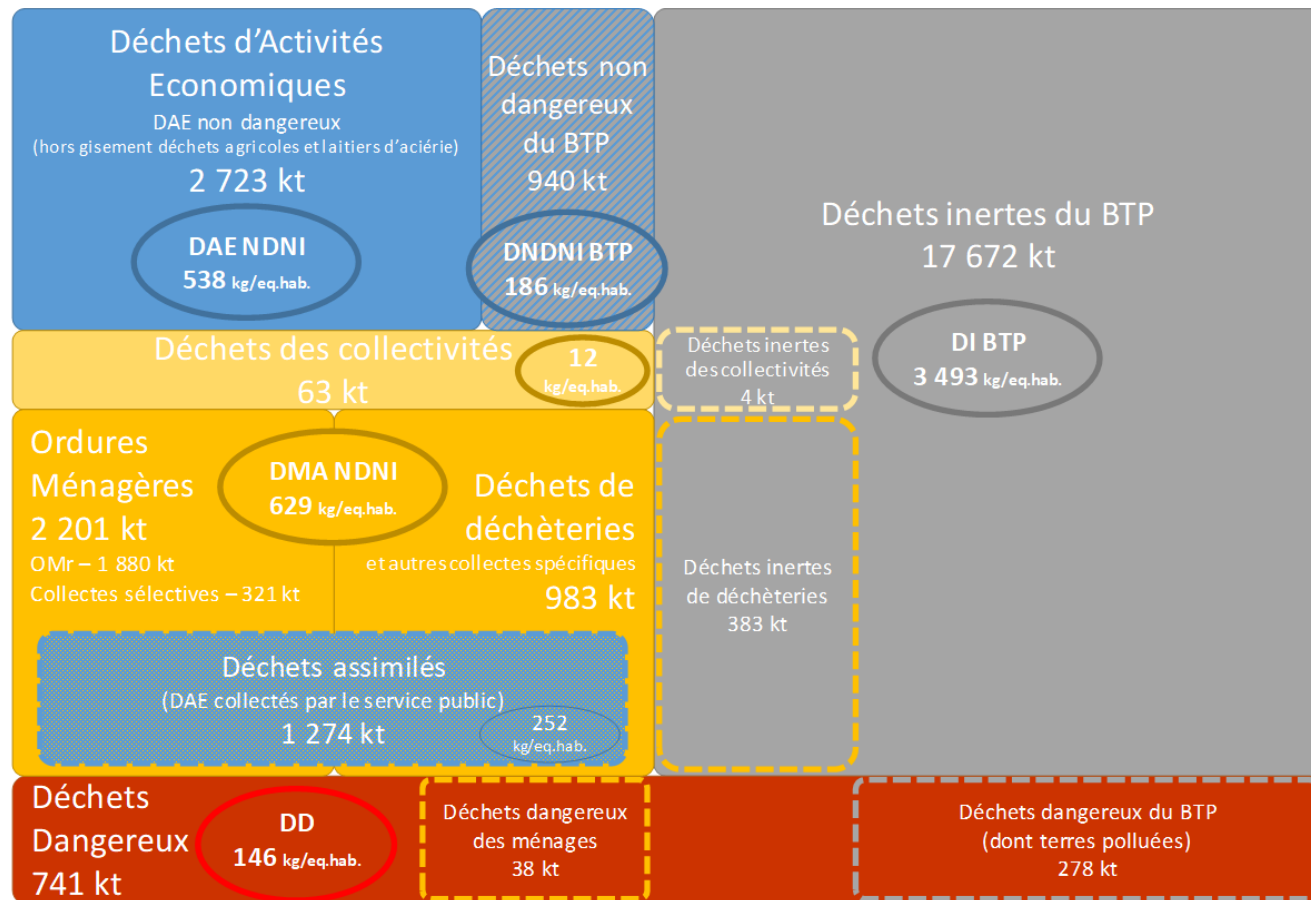
Pourcentages de ces bouées qui se sont échouées.

Chiffres clés 2019

Source ORD&EC

➤ Environ 25 Mt, 5 010 kg/eq.hab.

➤ Données France 2018 : **342 Mt** soit **4 900 kg/hab.**



BTP

3 658 kg/eq.hab.

➤ 3 600 kg/hab.

DMA

713 kg/eq.hab.

➤ 580 kg/hab.

DAE + DD

635 kg/eq.hab.

➤ 950 kg/hab.

Feuille de Route Régionale Economie Circulaire et Déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics



Barbara CHOLLEY
Service Economie Circulaire et Déchets
Région Sud

Chiffres clés en Région Sud

En termes d'ECONOMIE

- 66 850 établissements BTP (11 % de l'ensemble des activités) dont 66 000 dans le Bâtiment
- 122 770 salariés (11 % des secteurs marchands hors agriculture)
- **16 milliards d'euros de chiffre d'affaire**
- **3 milliards d'euros de** travaux issus de la **commande publique**

En termes de DECHETS issus de chantiers du BTP

- **19 millions de tonnes** de déchets du BTP produits en 2019
- Représentent **3/4 des quantités de déchets produites** en région
- 2 000 camions bennes par jour sur les routes régionales

En termes de RESSOURCES :

- Production de 3 millions de m3 de béton prêt à l'emploi
- **33 millions de tonnes de** matériaux de construction issus de **l'extraction des carrières**
- **13,3 millions de tonnes**, soit **74 %** de déchets issus de chantiers sont **valorisés**
- **3,2 millions de tonnes** de déchets sont **recyclés** dans des chantiers de construction

DECHET EVITE

Prévention

NON DECHET

Réemploi

DECHET

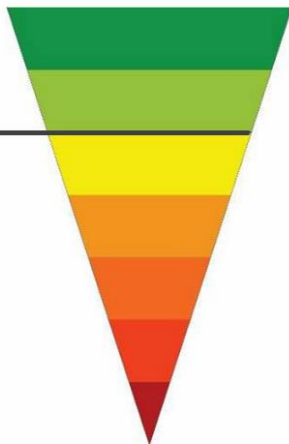
Réutilisation

Recyclage

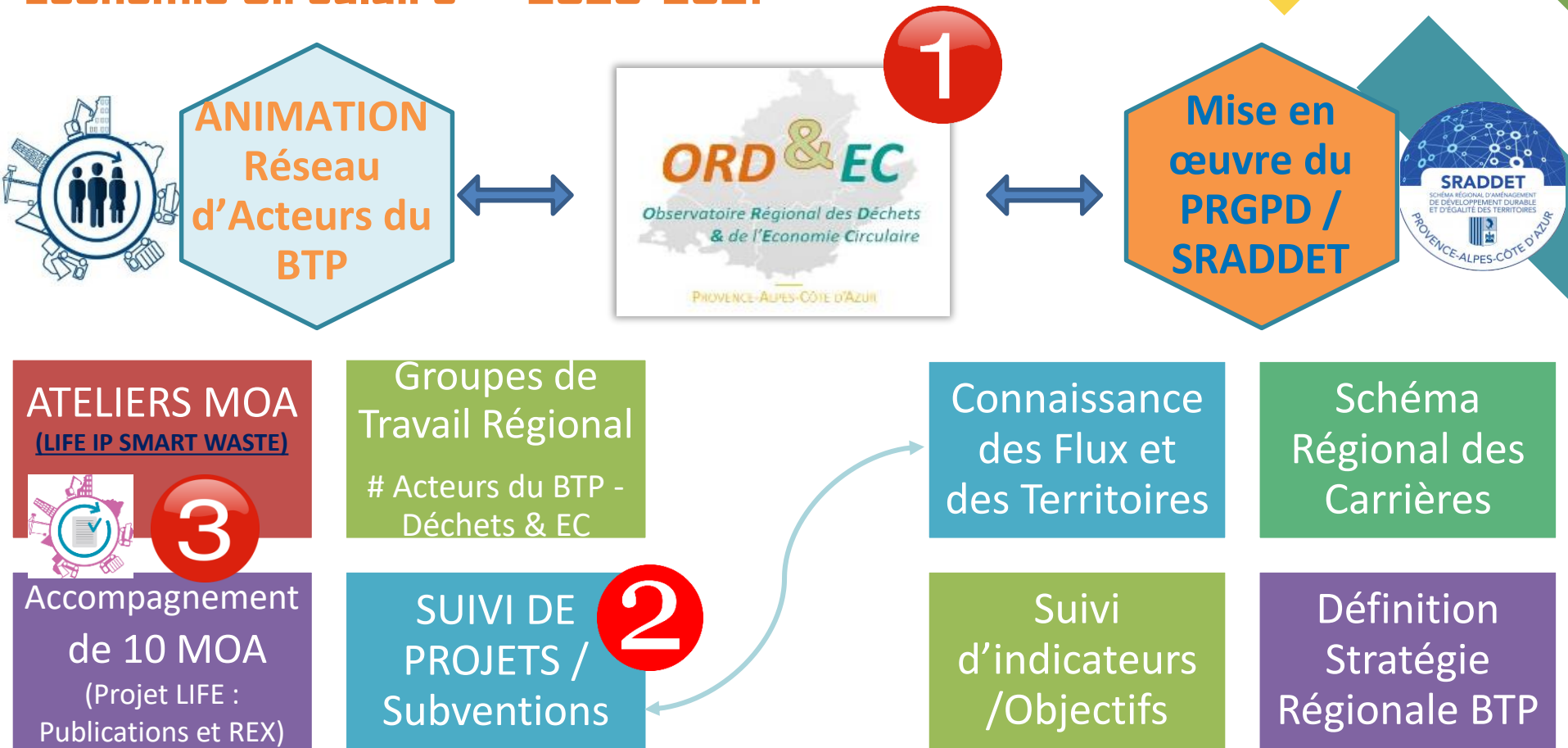
Valorisation énergétique
Co-incinération

Incinération sans valorisation

Enfouissement technique



Feuille de Route Régionale « BTP – Déchets et Economie Circulaire » 2020-2021



Le suivi des flux par l'ORD&EC

1

1,5 ETP dédié à l'observation
Déchets du BTP depuis 2017

Un gisement évalué à 18,6
Mt dont 17,5 Mt de
déchets inertes

Un taux de valorisation à
74 % du gisement régional

Plus de 300 installations de
collecte / tri / valorisation /
traitement de déchets du BTP
enquêtées chaque année

un catalogue
d'indicateurs sur 5
ans d'historique

www.ordeec.org



SUIVI d' ACTIONS Régionales / Nationales Atteindre les Objectifs du PRPGD

- CONVENTIONS DE PARTENARIAT avec la FRB et la FRTP
- SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES - Préfiguration d'un observatoire des matériaux avec la CERC
- Groupe de travail sur le futur OBSERVATOIRE NATIONAL « déchets du BTP »



filidechet

128 **lauréats** depuis 2012

22 %

De projets réalisés

60 %

De projets en cours



60% des projets concernent la filière du BTP



PROVALOTRI

17 **lauréats** depuis 2019

20 %

De projets réalisés
(une dizaines d'installations mises en service en 2020)

80 %

De projets en cours



100% des projets concernent la filière Déchets
d'activité économique, dont **75 %** du BTP

26 déchèteries professionnelles
9 installations de tri de déchets
1 PF de maturation de mâchefers

Démarche d'Accompagnement de 10 MOA pour intégrer l'Economie Circulaire dans les marchés et opérations de travaux du BTP *nov.2019 >> déc.2021*

- OBJECTIF : Engager de manière pérenne les MOA volontaires
 - *Anticiper* notamment la future réglementation,
 - Viser des *économies financières*,
 - *Intégrer un réseau* de professionnels engagés
 - Gagner en cohérence dans une *démarche de collectivité exemplaire*,
 - *Etre démonstrateur* avec une visibilité locale y compris médiatique.
- Formalisation de l'accompagnement entre la Région et chacune des structures « MOA volontaires » par la signature d'une Convention de partenariat



"Participation au green-deal « marchés circulaires du BTP en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » "



PARTIES PRENANTES et LAUREATS

PARTENAIRES DU PROJET EUROPEEN SMART WASTE



Provence-Alpes-Côte d'Azur



« Démarche Chantiers Propres »

LES LAUREATS , sélectionnés par APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)



Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon



Ville de Six Fours Les Plages



SOLEAM



Ville de Toulon



Grand Port Maritime de Marseille Fos



CC Aygues Ouvèze en Provence



Métropole Nice Côte d'Azur



Aix Marseille Provence Métropole



EPA Euroméditerranée



Région Sud



Déc.
2021

ETAPES CLES de la DEMARCHE d'ACCOMPAGNEMENT

10 AUDITS individuels

12 ATELIERS avec les MOA

1 COLLOQUE

Jan.
2020

Analyse des Pratiques et des besoins

- Questionnaires sur les pratiques
- Audits individuels par MOA (niv)
- Identification des enjeux / besoins
- Identification d'opérations potentielles à suivre

COVID : terrain => Ateliers de réflexion

- 12 Ateliers : Formation, acculturation, Co-construction d'outils et guides opérationnels
- 6 Groupes de travail régionaux
- Accompagnement de 5 opérations (Mai - Octobre 2021) : Application des outils aux opérations des volontaires

- Enquête de satisfaction auprès des 10 MOA
- Analyse micro / macro de la démarche et bilan des 5 opérations
- Définition de la suite : Phase 2 Démarche BTP du LIFE

Publications (Octobre 2020) :

- Synthèse et extraits de la Loi AGECE impactant les acteurs du secteur du BTP
- **kit d'accompagnement** L'économie circulaire dans les marchés et opérations de travaux»

LIEN DE TELECHARGEMENT :

[KIT d'Accompagnement EC&BTP](#)

Publications (>Janvier 2022) :

- 2 Guides BAT & TP à destination des chargés d'opération
- Guide CCTP Diagnostic PEMD
- Guide d'Utilisation de ressources secondaires
- Fiche Coûts moyens en Région Sud
- Protocole de suivi de traçabilité des PEMD

EVENEMENT

> 1^{er} FEVRIER 2022 :

Rencontre des acteurs :
Bilan de la démarche, REX
et témoignages d'élus





Niveau 3 :

*SYNERGIES /
EMPLOIS / TERRITOIRE*

- Mettre en place une **stratégie globale d'Economie circulaire** à l'échelle de son territoire : transversalité interservices, synergies inter-chantier, développement de filières et créations d'emplois etc ...

Niveau 2 :

*REEMPLOI
/ RESSOURCES
SECONDAIRES*

- Intégrer dans la phase de conception l'utilisation de **matériaux réemployés et/ou recyclés**
- Faire appel aux matériaux alternatifs
- Mettre en place une **stratégie d'économie de ressources**

Niveau 1 :

*GESTION DES
DECHETS
/ REGLEMENTATION*

- Mettre en place une **procédure complète de tri, traçabilité, contrôle** et suivi de ses déchets
- Mieux connaître la **réglementation et les acteurs** de son territoire pour mieux agir
- Veiller à respecter la **hiérarchisation des modes de traitement** en favorisation la prévention/valorisation

kit d'accompagnement : se poser les bonnes questions



- Publication **Octobre 2020**
- Memento** synthétiquetraitant de toutes les thématiques de l'Economie Circulaire autour des opérations du BTP
- Des **fiches** simples, didactiques, liées entre elles
- Liens** vers des **ressources** « **Allez plus loin** »

Construction du kit d'accompagnement : questionnaires et les audits individualisées auprès des 10 MOA (Prise en compte des besoins)

FICHE 2 :
Responsabilité du Maître d'Ouvrage et des autres acteurs d'un chantier du BTP

Maître d'Ouvrage, changez de paradigme. Ne soyez pas seulement RESPONSABLE, mais soyez MOTEUR d'une nouvelle Economie Circulaire

Objectif
Rappeler l'étendue des responsabilités des acteurs d'un chantier de BTP dans le cadre de la gestion des déchets et l'utilisation de matériaux réemployés ou recyclés.

Quel chantier du BTP ?
Tous types de chantier du bâtiment et des travaux publics

Quels acteurs concernés ?
Le Maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises du BTP, les gestionnaires de déchets

Quand ?
Dès la définition des besoins du maître d'ouvrage et ce jusqu'à la réception du chantier

Lorsque l'on analyse les pratiques des différents acteurs, la gestion des déchets repose principalement sur les entreprises de travaux, induisant ainsi une insécurité juridique pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Pourtant la réglementation est claire à ce sujet. La présente fiche synthétise les rôles et obligations de chacun à travers les axes suivants :

- Responsabilité légale et réglementaire du Maître d'Ouvrage
- Responsabilité contractuelle du Maître d'Ouvrage
- Rôle des différents acteurs dans la gestion des déchets du BTP
- Conséquences du non-respect de ces obligations

1 Responsabilité légale et réglementaire du Maître d'Ouvrage

 Directive 2008/98/CE du 19 nov 2008

- **Producteur** : toute personne dont l'activité produit des déchets ou toute personne qui effectue des opérations de prétraitement, de mélange ou autres conduisant à un changement de nature ou de composition des déchets.
- **Détenteurs** : producteur de déchets ou la personne physique ou morale qui a les déchets en possession.

Page 1

Allez plus loin

- Etude sur la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage en matière de déchets – DEMOCLES : <https://www.democles.org/votre-responsabilite-juridique/>
- Guide d'accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Œuvre – DEMOCLES : <https://www.democles.org/moa-moe/>
- DPGR –Dépôts sauvages et aménagements illégaux, Réglementation et sanctions : http://www.dechets-chantierfbastiment.fr/res/dechets_chantier/PDF/dgpr-depots-sauvages-btp.pdf

Barbara CHICKLEY
Chargée de mission – Etudes et Projets
Directrice de la Biodiversité et de la Mer
Service Economie Circulaire et Déchets
Hôtel de Région – 27 place Jules Guescler
13480 Marseille Cedex 20
Tél : 04 42 54 00 68
Mobile : 07 64 59 16 72
Mail : barbara@prospectus.eu
Web : www.prospectus.eu

Tridénique CAMPIVIELLA
Directrice de projets
2 avenue Modigliani 83700
Parc d'Activité Port Renouveau
13770 Venelles
Tél : 04 42 54 00 68
Mobile : 06 17 53 71 90
Mail : Logan@altereo.fr
Web : www.altereo.fr

Page 4

[CLIQUER ICI pour TELECHARGER LE KIT](#)



5 opérations accompagnées

- **Ville de Toulon** : Opération MARNATA - Phase programmation
- **Ville de Six-Fours-les-Plages** : Construction d'un complexe scolaire et d'un pôle médical – phase de conception (APD)
- **Euroméditerranée** : Opération MAZENOD – Notification du marché de travaux
- **Métropole Nice Côte d'Azur** : Ligne 4 du tramway – phase de conception
- **Aix Marseille Provence Métropole** : Pépinières d'entreprises de Pertuis – Phase de consultation de la Maitrise d'œuvre



LIFE IP SMART WASTE - www.lifeipsmartwaste.eu





Publications en Janvier 2022 : 4 livrables

- Guide pour intégrer l'EC dans les opérations de Bâtiment
- Guide et CCTP Diagnostic PEMD
- Guide pour intégrer l'EC dans les opérations de Travaux Publics
- Utilisation de ressources secondaires



LIFE IP SMART WASTE - www.lifeipsmartwaste.eu





...ET APRES ?...

Démarche d'accompagnement des MOA : Phase 2 >> jan.2022 - nov.2023

- **Projet de lancement d'un MOOC d'ici sept 2022**
- **Poursuite des RDV du Groupe de travail régional d'acteurs du BTP | Déchets & EC**
- **Suivi des Retours d'expérience des 5 opérations**

En parallèle et en complément : Parcours Formations

- **La Région participe au montage d'un parcours formation de 4 jours avec l'ADEME, le CNFPT et l'IRFBTP : objectif test d'une première session en avril dans le département du Var**
- **Cohérence des projets de formation Economie circulaire avec partenaires locaux**



LIFE IP SMART WASTE - www.lifeipsmartwaste.eu



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Améliorer la connaissance

www.ordeec.org

Partage d'expérience

www.lifeipsmartwaste.eu

Plateforme régionale de l'Economie Circulaire

<https://www.reseau-prec.org/>

INTEGREZ LE RESEAU REGIONAL et suivez l'actualité en adhérant à notre **Communauté régionale 'Réseau des Acteurs du BTP | Déchets et Economie Circulaire'** : [Les communautés de reseau-prec.org](https://www.reseau-prec.org/): Réseau des Acteurs du BTP | Déchets et Economie Circulaire



Barbara CHOLLEY
REGION SUD - Chargée de mission – Référente
thématique déchets du BTP
Téléphone : 04 88 10 76 25 / 07 64 59 16 72
Mail : bcholley@maregionsud.fr



Actualités des partenaires

Des idées de thématiques pour échanges d'expérience avec les partenaires du projet ?

Sensibilisation scolaires

Elaborer un PLPDMA

Autre thématique ?

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !**